

Danièle Dehouve

1978: « Parenté et mariage dans une communauté nahuatl de l'Etat de Guerrero (Mexique) », *Journal de la Société des Américanistes*, t. LXV, p. 173-208.

PARENTÉ ET MARIAGE DANS UNE COMMUNAUTÉ NAHUATL DE L'ÉTAT DE GUERRERO (MEXIQUE)

PAR DANIELE DEHOUE

Xalpatlahuac est une communauté de langue nahuatl située dans la partie orientale de l'État de Guerrero, à une quinzaine de kilomètres au sud de la ville de Tlapa. Entourés de voisins de langue nahuatl et mixtèque, ses 2 000 habitants, tous Indiens vivent en habitat groupé dans le village. Leurs moyens de subsistance comprennent la culture sur labours ou sur brûlis du maïs et des haricots noirs, le tressage du chapeau de palme vendu au monopole de Tehuacan, diverses activités artisanales ou commerciales et le travail saisonnier dans les grandes plantations. Comme dans toutes les communautés indiennes, un système de charges civiles et religieuses régit les rapports que la communauté entretient avec l'État. L'organisation sociale du village et ses transformations ont fait l'objet d'une autre étude.¹ Nous présentons ici quelques données concernant les groupes et la terminologie de parenté, et le mariage.

I. — LES GROUPES DE PARENTÉ

Il faut distinguer les unités de production, les familles étendues et les lignages.

— *L'unité de production* est formée par les personnes qui cultivent et consomment le même maïs et habitent ensemble (dans certaines parties d'une maison qui leur sont réservées, ou dans leur propre maison). Elle correspond le plus souvent à la famille élémentaire.

— *La famille étendue* est composée du couple et de ses fils mariés. Elle peut ou non être localisée. On distingue en effet trois parties dans les lieux de résidence : l'emplacement des maisons ou « solar », la maison elle-même, et les endroits ou objets réservés aux différentes unités de production à l'intérieur de la maison

1. Cf. Danièle DEHOUE : *Corvée des saints et luttes des marchands*, Paris, Klincksieck, 1975.

(qui sont essentiellement le lit dans la grande pièce et le « metate »² dans la cuisine), (fig. 1). La résidence est patrilocale et évolue entre « solar », maison, endroits réservés, selon un cycle (fig. 2) :

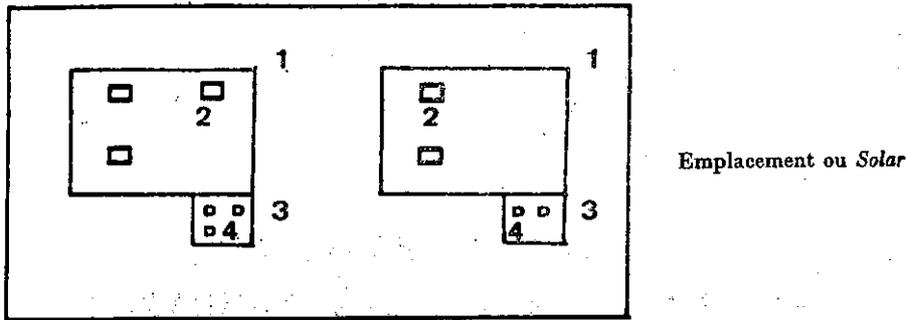


FIG. 1. — Les composants de la résidence :

- 1 = maison
- 2 = lit et emplacement des affaires personnelles de chaque unité de production.
- 3 = cuisine
- 4 = « metates ».

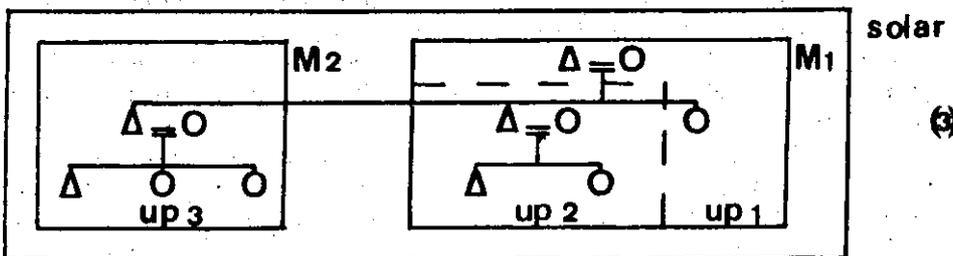
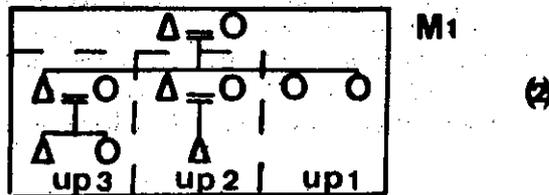
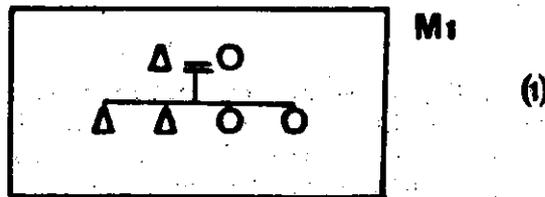


FIG. 2. — Évolution de la résidence

- M = maison
- UP = Unité de production

2. « metate » (metlatl) : pierre à moudre le maïs.

1) La maison est, dans un premier temps, habitée par le couple et ses jeunes enfants ;

2) puis, après une dizaine d'années, par le couple, ses filles célibataires et ses fils mariés. La demeure abrite alors plusieurs unités de production, qui possèdent chacune leur « *metate* » et leur lit propre, autour duquel sont rangées leurs affaires personnelles. Les filles célibataires forment avec leurs parents une unité de production, et chaque fils marié avec son épouse et ses enfants, en constitue une autre ;

3) au bout de six ou sept ans, les fils mariés ont réalisé des économies suffisantes pour bâtir leur propre demeure à côté de celle des parents, sur le même emplacement ou *solar* ; le fils aîné est le premier à quitter le toit familial, suivi de peu du puîné et des plus jeunes. Chacun d'entre eux recommence le cycle dans sa propre maison. Au mariage, les filles vont habiter chez leurs époux. Le vieux couple resta donc seul avec les filles célibataires et le fils cadet marié qui héritera de la maison.

Il faut ajouter qu'il est d'usage que les veuves aillent habiter avec leurs jeunes enfants dans la demeure de leur frère aîné, tandis que plus âgées, elles sont accueillies par l'un de leurs fils mariés ; dans tous les cas, elles forment une unité de production séparée. Les orphelins sont généralement recueillis par leurs grands-parents. Il existe également une forme d'adoption des enfants anormaux ou issus de familles pauvres, « prêtés » à de riches villageois qui les nourrissent en échange de menus services que rend l'enfant.

Un recensement des maisonnées de Xalpatlahuac montre que 42 % des habitations sont occupées par la famille élémentaire constituée du père, de la mère, et des jeunes enfants dont l'aîné a atteint au moins l'âge de six ou sept ans. 36 % des maisons sont habitées par les parents et leurs fils aînés mariés ainsi que leurs filles célibataires. Dans 1 % des cas, seul un des parents resté en vie habite avec les fils mariés. Dans 3 % des cas, les frères mariés continuent d'occuper la même habitation après le décès des parents ; 6 % des habitations abritent la famille nucléaire et la mère de l'homme. 12 % des maisonnées, enfin, présentent des cas particuliers : c'est ainsi que les enfants dont la mère est décédée sont logés chez leurs grands-parents maternels ou leur oncle, qu'une veuve demeure chez sa belle-mère devenue veuve, chez son frère, chez une sœur mariée, ou avec la concubine de son mari défunt continuant ainsi d'habiter la même maison. Il arrive aussi qu'elle vive seule avec ses jeunes enfants. On voit enfin le cas de deux frères âgés célibataires occupant la même hutte.

Les statistiques montrent donc la stricte observance, en ce qui concerne les maisonnées, du cycle de résidence dont nous avons exposé plus haut le modèle. Il n'en va pas tout à fait de même dans le cas de l'emplacement ou *solar*, car il n'y a presque plus de sites à bâtir et les maisons se côtoient parfois de très près. Le jeune couple est souvent contraint d'adapter la règle de résidence ou d'y faire des entorses, en s'installant sur le *solar* d'un parent éloigné. Parfois aussi, son déplacement est dû à un désaccord profond survenu entre les frères après le décès du père. Les familles étendues peuvent donc être ou non localisées sur un même emplacement. Actuellement, 60 % des maisons de Xalpatlahuac sont situées sur un « *solar* » éloigné de celui des parents ; 40 % des habitations

sont bâties sur le même emplacement que celle du père, des frères ou de proches parents ; dans ce dernier cas, dans une proportion de 35 %, on trouve sur un même *solar* les demeures de deux frères ; dans une proportion de 15 %, celles de trois frères ; de 20 %, celles du père marié ou veuf et de ses deux fils ; dans 12 % des cas, de jeunes mariés bâtissent leur logis dans la cour de l'oncle paternel après le décès du père ; et pour 6 % dans celle de l'oncle maternel ; enfin, 12 % des sites regroupent des personnes liées par la parenté (les veuves de frères décédés ; un homme, sa sœur et sa mère ; un homme et sa sœur mariée ; un homme et sa sœur veuve).

Il existe entre les membres d'une même famille étendue des échanges économiques et rituels qui suivent le cycle de résidence en s'espaçant au fur et à mesure que la résidence s'éloigne : quand plusieurs unités de production habitent la même maison, elles préparent ensemble la « sauce » qui accompagne les galettes de maïs. Plus tard, lorsqu'elles sont dispersées sur un même *solar*, elles échangent entre elles les mets les plus prisés. Et lorsque les membres de la famille étendue habitent des emplacements différents, les échanges de nourriture se poursuivent lors de certaines fêtes. Les familles étendues développent enfin des liens d'assistance mutuelle en ce qui concerne certains travaux.

— *Le lignage patrilinéaire*, composé du père et de ses frères et de leurs fils et petits-fils, a une profondeur maximum de trois générations. Il lie étroitement son existence à celle d'un territoire, les parcelles de culture, dont il détient les droits d'usage de façon indivise et qu'il répartit au cours des années entre ses membres. Le patronyme est une indication de l'appartenance de lignage mais avec des réserves, car à côté du prénom et du surnom nahuatl qui fait allusion à certaines caractéristiques physiques ou à l'appartenance de quartier, attribués à chaque individu, le patronyme espagnol enregistré à la mairie mais que peu de gens connaissent peut être facilement abandonné pour un autre. Les lignages échangent des mets lors de certaines fêtes, et leurs membres sont parfois unis par des liens d'assistance mutuelle. En principe, l'observance des règles de résidence patrilocale devrait assurer la localisation des lignages sur des emplacements voisins, par une extension naturelle des familles étendues localisées. Mais nous avons vu que ces dernières n'habitent souvent plus le même « *solar* ». De plus les liens lignagers tendent à se relâcher au fur et à mesure que le fondement territorial des lignages est attaqué par l'évolution de la tenure foncière qui veut que les familles élémentaires s'approprient de plus en plus fréquemment les terres cultivables. Pourtant, il existe encore de nombreux cas de lignages groupés, bien qu'il soit difficile d'établir à ce propos des statistiques exactes. Dans ce cas, les règles de résidence patrilocale font le lien entre les groupes de parenté et de résidence que nous venons d'étudier, et les groupes territoriaux tels que les quartiers et les moitiés.

Les quartiers ou « *barrios* » constituent en effet parfois des regroupements de lignages apparentés ; ils ont également une dimension religieuse et jouent un rôle dans le système des charges. Quant aux moitiés (le « bas » et le « haut »), il est difficile de reconstituer aujourd'hui les rapports qu'elles ont pu entretenir avec le domaine de la parenté.

La distinction que nous avons établie à Xalpatlahuac entre les groupes de parenté semble assez fréquente en méso-amérique. La famille nucléaire est le

plus souvent l'unité de base de la communauté indienne. Les familles étendues localisées dans une seule maison ou sur un *solar*, ou non localisées, sont attestées dans un grand nombre de régions. A San Bernardino Contla, 80 % de la population vit à un moment donné dans le cadre d'une famille étendue³. Henning Siverts a mis en évidence à Oxchuc⁴ l'existence d'un cycle de développement de la famille étendue semblable à celui de Xalpatlahuac. Les familles étendues à « *gasto aparte* » (dépenses séparées), comme à Xalpatlahuac semblent plus fréquentes que celles à *gasto junto* (« dépenses communes »). Peu de monographies mettent en évidence l'existence de lignages, bien qu'à San Bernardino Contla, ceux-ci semblent avoir un rôle et une profondeur généalogique plus importants que dans notre communauté. Enfin, la résidence est le plus souvent patri-néolocale, quoique dans certaines régions comme le Chiapas, on trouve le cas d'une résidence temporaire matrilocale ou alternée jusqu'à ce que le couple ait bâti sa demeure définitive.

II. — LA TERMINOLOGIE DE PARENTÉ

Les termes qui désignent à Xalpatlahuac l'existence d'une relation de parenté, sont semblables à ceux de l'ancien Mexique ; « Quelle est ta relation de parenté avec un tel ? », se dit : « *Quenon tiquita in ?* » (litt. : Comment le vois-tu ? »). Il en va de même en nahuatl ancien⁵ : ... « *Y aún hablando en castellano muchos de ellos siendo primos segundos dicen : Es mi hermano, lo veo mi hermano, lo llamo mi hermano. Y en mexicano : nicitta nicniuh, nicnotza* » ... « *En las preguntas que se hazen a los testigos, pongo delante esta* » : *Yequezquich cuahuill in iciiximati inin*, « *porque si desde luego se les pregunta : Conoces a este mozo ? , suelen decir : Ahmo nizimati.* » *Hace fuerza como no lo conoce viniendo a jurar por él ; y es el caso que este verbo Iximati aunque significa conocer, pero ellos (mayormente en México) lo usurpan y está recibido por tener algún parentesco con aquel por quien vienen a jurar. Preguntándole desde luego quanto tiempo ha que lo conoce, entienden el modo de conocimiento que se les pregunta* » ». ⁶ A Xalpatlahuac, le verbe *quimati* est bien employé dans le même sens : *Niquizmati*

3. Hugo NUTINI : *San Bernardino Contla, marriage and family structure in a tlaxcalan municipio*, Pittsburgh, Un. of Pittsburg Un. Press 1968.

4. Henning SIVERTS : *Oxchuc, una tribu maya de México*, México, Instituto Indigenista Interamericano, ediciones especiales, 52, 1969.

5. Cf. Helga RAMMOW ; *Die Verwandtschaftsberechnungen im klassischen Aztekischen*, Beiträge zur middleamerikanischen Völkerkunde, Hamburg, Herausgegeben vom Hamburgischen Museum für Völkerkunde und Vorgeschichte, VI, 1964.

6. Passage de l' « *Arte del Idioma mexicano, Farol Indiano y guía de curas de Indias (1713)* de Fray Manuel Perez, cité par Helga RAMMOW, *op. cit.* : « ... Et même en parlant espagnol, beaucoup d'entre eux, étant cousins au second degré disent : c'est mon frère, je le vois (comme) mon frère, je l'appelle mon frère. Et en mexicain : *nicitta nicniuh, nicnotza*... Dans les questions que l'on pose aux témoins, je commence par celle-ci : combien y-a-t-il de temps que tu le connais ? Car si dès l'abord on leur demande : connais-tu cet homme ? Ils répondent : je ne le connais pas. Il assure qu'il ne le connaît pas, allant jusqu'à le jurer. Et c'est parce que ce verbe *iximati*, bien qu'il signifie connaître, eux (surtout à Mexico) l'usurpent et lui donnent le sens de posséder un lien de parenté avec celui pour qui ils ont juré. Quand on lui demande dès l'abord depuis combien de temps il le connaît, ils comprennent le mode de connaissance qu'on leur demande... »

notahla catlacpac, litt. « je connais mon oncle dans la moitié du haut », « je reconnais un lien de parenté avec mon oncle qui habite la moitié du haut. »

On présentera dans deux tableaux distincts, les termes de référence désignant les parents consanguins d'Ego masculin (fig. 3) et ses alliés (fig. 4). La liste des termes de référence reprend les termes des tableaux et donne les équations de parenté ; les parents qui figurent dans les tableaux sont en italiques. La référence à un Ego masculin ou féminin est toujours spécifié, (HP = homme parlant ; FP = femme parlant ; H et FP = homme et femme parlant). Les termes de référence utilisés entre parents « artificiels » ou compères, sont inclus dans la liste. Les termes d'adresse viennent ensuite.

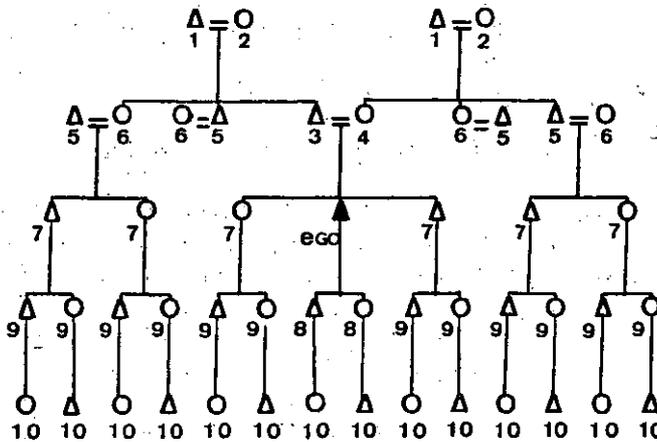


FIG. 3. — terminologie de référence. Parenté consaguine.

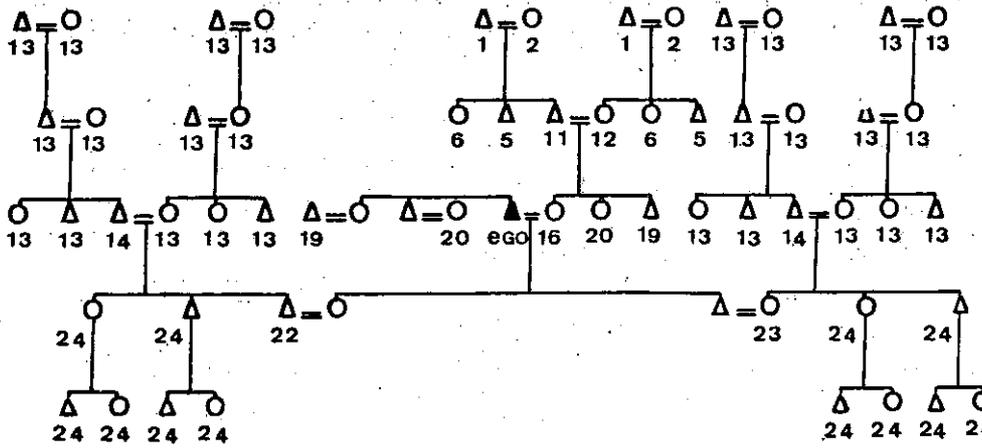


FIG. 4. — Terminologie de référence. Parenté par alliance.

TERMES DE RÉFÉRENCES (*Parenté consanguine et par alliance*)

1. *Nocohcol* : père de père, père de mère ; tous les grands-parents et arrière-grands-parents d'Ego et de 7 (*nocni*), (H et F P) ; père de parents d'épouse (H P) ; père de parents d'époux (F P).
2. *Nosi* : mère de père, mère de mère ; épouses de I (*nocohcol*), (H et F P) ; mère de parents d'épouse (H P) ; mère de parents d'époux (F P).
3. *Nota* : père. (H et F P).
4. *Nona* : mère. (H et F P).
5. *Notahila* : frère du père, frère de la mère, époux de la sœur du père, époux de la sœur de la mère, (H et F P) ; frère du père de l'épouse, frère de la mère de l'épouse, époux de la sœur du père ou de la mère de l'épouse, (H P) ; frère du père de l'époux, frère de la mère de l'époux, époux de la sœur du père ou de la mère de l'époux, (F P).
6. *Nonau* : sœur du père, sœur de la mère, épouse du frère du père, épouse du frère de la mère, (H et F P) ; sœur du père de l'épouse, sœur de la mère de l'épouse, épouse du frère du père ou de la mère de l'épouse, (H P) ; sœur du père de l'époux, sœur de la mère de l'époux, épouse du frère du père ou de la mère de l'époux (F P).
7. *Nocni* : *Nocni tlacatl* : frère, fils de frère de père, fils de sœur de père, fils de frère de mère, fils de sœur de mère, (H et F P) ;
Nocni siuatl : sœur, fille de frère de père, fille de sœur de père, fille de frère de mère, fille de sœur de mère, (H et F P).
8. *Nocone* : *Nocone tlacatl* : fils ; *nocone siuatl* : fille, (H et F P).
9. *Nomachto* : fils ou fille de frère, fils ou fille de sœur ; fils ou fille de 7 (*nocni*), (H et F P).
10. *Noxuitzi* : petits-fils, petite-fille ; tous les petits enfants et arrière-petits-enfants d'Ego et de 7 (*nocni*) et leurs époux et épouses, (H et F P).
11. *Nomonta* : père de l'épouse (H P) ; père de l'époux (F P).
12. *Nomona* : mère de l'épouse (H P) ; mère de l'époux (F P).
13. *Nouexi* : père d'époux de fille, père d'épouse de fille, (F P) ; tous les parents consanguins, par alliance, et les parrains et marraines d'époux de fille et d'épouse de fils, appartenant aux générations 0, -1, -2, -3, (H et F P).
14. *Noxotzi* : père d'époux de fille, père d'épouse de fils, (H P).
15. *Noquich* : époux, (F P).
16. *Nosiua* : épouse (H P).
17. *Notlaca* (litt. « mon homme »), *nocarrayon* (corruption de l'espagnol *garañon*. « étalon », ou *querido*, « chéri ») : amant (F P).
18. *Nosiua*, *noquerida* : amante, concubine (deuxième ou troisième femme), (H P).
19. *Nouehpol* : époux de sœurs et cousines (désignées par le terme 7) (H et F P) ; frères et cousins (désignés par 7) d'épouse, époux de 20 (*noues*), (H P) ; frères et cousins (7) d'époux, époux de sœurs et cousines (7) d'époux, (F P).
20. *Noues* : épouses de frères et cousins (7), (H et F P) ; sœurs et cousines (7) d'épouse, épouses de 19 (*nouehpol*), (H P).

21. *Nochaauhtic* : épouses de frères d'époux (F P).
22. *Nomo* : époux de fille, (H et F P).
23. *Nosiuamo* : épouse de fils, (H et F P).
24. *Nouexiconetl* : frères et sœurs d'époux de fille ou d'épouses de fils ; tous les parents consanguins d'époux de fille ou d'épouses de fils appartenant aux générations 1, 2 ou 3, (H et F P).

(parenté « artificielle », ou compérage)

1. *Nocompalta, nopadrino, nopapa* : parrain (H et F P).
2. *Nomadrina, nomama* : marraine, (H et F P).
3. *Noahijado, noahijadito* : filleul, (H et F P).
4. *Noahijada, noahijadita* : filleule, (H et F P).
5. *Compadrehtli, nocompadre* : père du filleul, frère du filleul, frère de père ou mère de filleul, grand-père de filleul, (H et F P).
6. *Comadrehtli, nocomadre* : mère de filleul, sœur de filleul, sœur de père ou de mère de filleul, grand-mère de filleul, (H et F P).
7. *Nocni espiritual* : fils ou fille du parrain (H et F P).

TERMES D'ADRESSE (Parenté consanguine, par alliance et par compérage)

1. *Papa* : père, frère du père, frère de la mère, époux de la sœur du père, époux de la sœur de la mère, frère aîné, époux de sœur aînée, fils de frère aîné du père, fils de sœur aînée du père, fils de frère aîné de mère, fils de sœur aînée de mère, époux de fille de frère ou sœur aînés de père ou de mère, grands-pères et tous les hommes désignés du terme 1 (*nocohcol*), parrains, (H et F P) ; père de l'épouse, frère du père de l'épouse, frère de mère d'épouse, (H P) ; père d'époux, frère du père de l'époux, frère de mère de l'époux, (F P).
2. *Mama* : père, sœur du père, sœur de la mère, épouse du frère de la mère, sœur aînée, épouse de frère aîné, fille de frère aîné du père, fille de sœur aînée du père, fille de frère aîné de la mère, fille de sœur aînée de la mère, épouse de frère ou sœur aînés de père ou de mère, grands-mères et toutes les femmes désignées du terme 2 (*nosi*), marraines, (H et F P) ; mère de l'épouse, sœur de père de l'épouse, sœur de mère de l'épouse, (H P) ; mère de l'époux, sœur du père de l'époux, sœur de mère de l'époux (F P).
3. *Taye* : peut être employé à la place de 1 (*papa*) ; et frère aîné d'épouse, époux de sœur aînée d'épouse, (H P) ; frère aîné d'époux, époux de sœur aînée d'époux (F P).
4. *Naye* : peut-être employé à la place de 2 (*mama*) ; et sœur aînée d'épouse, épouse de frère aîné d'épouse, (H P) ; sœur aînée d'époux, épouse de frère aîné d'époux (F P).
5. *Nom* : peut être employé à la place des termes d'adresse 8, 9, 10, 11.
6. *Hermano* (ou *nocni*, ou *ticac*, litt. « écoute ») : épouse, concubine (H P), époux, amant (F P).
7. *Compadrito, comadrita*, tous les hommes et femmes désignées par le terme 9 (*nouexi*) ; tous les hommes et femmes apparentés par compérage désignés par le terme 5 et 6 (*compadrehtli, comadrehtli*), (H et F P).

8. *Tentzo* : frère cadet, fils de frère cadet de père, fils de frère cadet de mère, fils de sœur cadette de père, fils de sœur cadette de mère, époux de sœur cadette, époux de fille de frère ou sœur cadets du père ou de la mère, frère d'époux de fille, frère d'épouse de fils, fils de frère ou sœur et de tous ceux qui sont désignés par le terme 7 (*nocni*), (H et F P) ; frère cadet de l'épouse, époux de sœur cadette de l'épouse (H P) ; frère cadet de l'époux, époux de sœur cadette de l'époux (F P).

9. *Siuu* : sœur cadette, fille de frère cadet de père, fille de frère cadet de mère, fille de sœur cadette de père, fille de sœur cadette de mère, épouse de frère cadet, épouse de fils de frère ou sœur cadets du père ou de la mère, sœur d'époux de fils, sœur d'épouse de fils, fille de frère ou sœur et de tous ceux qui sont désignés par le terme 7 (*nocni*), (H et F P) ; sœur cadette d'épouse, épouse de frère cadet d'épouse (H P) ; sœur cadette d'époux, épouse de frère cadet d'époux, (F P).

10. *Nocone* : fils, fille, épouse de fils, époux de fille, fils de fils ou de fille, petits-enfants et arrière-petits enfants, (H et F P).

11. *Conetl* : peut-être employé à la place de 10 (*nocone*) lorsque le parent auquel on s'adresse est un enfant.

La terminologie de parenté de Xalpatlahuac se rattache au système des générations. La deuxième et la troisième génération ascendantes ne comptent que deux termes de références : grand-père et grand-mère. Au niveau généalogique -1, existent six termes de référence : père, mère ; oncle, tante ; beau-père, belle-mère ; mais les termes d'adresse peuvent se réduire à deux (*papa, mama*) au moyen desquels tous les hommes et femmes de cette même génération sont confondus. Le niveau généalogique 0 fait une différence terminologique entre parents consanguins et par alliance : il distingue les frères (et sœurs), les beaux-frères et belles-sœurs, le père de l'époux ou épouse des enfants ; la première génération descendante ne fait que quatre distinctions : entre enfants, neveux, beau-fils et belle-fille et leurs frères et sœurs. Enfin, les niveaux 2 et 3 ne comptent plus qu'un terme unique : petit-enfant.

Deux termes supplémentaires, utilisés seulement dans des cas bien précis, évoquent l'existence d'un système ancien plus complexe, aux distinctions plus subtiles : il s'agit de *noxotzi* (14), et de *nochaauhtic* (21), utilisés à la place de *nouexi* (13) et de *noues* (20). Et effectivement, on peut dégager un certain nombre de différences significatives entre la terminologie de parenté actuelle et celle des anciens Aztèques⁷, que l'on peut caractériser comme une simplification : le niveau généalogique -3 n'est plus distingué du niveau -2 ; à Xalpatlahuac, on désigne les arrière-grands-parents à l'aide du terme utilisé pour les grands-parents (*nocohcol, nosi*) et non plus par les mots spécifiques de *tehton-tepipton*. De même, un seul terme est employé pour les arrière-petits-enfants et les petits-enfants (*noxuitzi*), le mot *teminton* qui désignait les premiers étant tombé dans l'oubli. La terminologie de la première génération ascendante n'a subi aucune modification ; dans la première génération descendante, il n'y a plus qu'un seul mot pour neveu, homme ou femme parlant. C'est dans la génération d'Ego que se sont produites les transformations les plus importantes ; des termes différents distinguaient dans le système classique les frères et sœurs aînés des frères

7. Cf. Helga RAMMOW, *op. cit.*

et sœurs cadets, selon qu'Ego était féminin ou masculin. A Xalpatlahuac, aucun de ces termes n'existe plus et l'on désigne indifféremment les frères et sœurs par *nocni*, mot qui dans l'ancien Mexique était surtout employé dans le sens d'« ami » ; c'est la traduction qu'en donne le dictionnaire de Fray Alonso de Molina, et souvent les amis (*nocniua*) et l'amitié (*icniuhyotl*) étaient célébrés dans les poèmes. Dans notre village ce mot est un terme de parenté, susceptible d'extension dans deux cas seulement : le *tlayacanqui*⁸ appelle les habitants de la communauté *nocniua* (mes frères) lorsqu'il s'adresse à eux pour les convoquer à une réunion ou une tâche communale, et c'est par *tiicnihili* que l'on traduit l'expression chrétienne « nous sommes tous frères ». Pour dire « ami », les habitants de Xalpatlahuac ont emprunté les mots espagnols « *amigo* » ou « *compañero* ». Cette simplification s'est étendue du même coup aux cousins (fils de frère ou sœur de père ou de mère) qui étaient désignés dans la terminologie classique au moyen des mêmes termes que les frères. Les différences d'âge ne sont plus recon- nues aujourd'hui que dans le système d'appellation, et les frères aînés sont assim- ilés aux consanguins du niveau généalogique -1 (*papa*) et les sœurs aînées aux femmes de la génération de la mère (*mama*), les frères et sœurs cadets, aux neveux et nièces de la génération 1 (*tentzo, siua*). Dans la conversation courante, on peut distinguer les aînés des cadets, mais seuls ces derniers sont désignés par un mot nahuatl : *xocoyotl*. Nous donnons à titre d'exemple un extrait d'un conte recueilli à Xalpatlahuac : « *Axa in se tocní de primero nemi, ma cahsi in primero ohlí, uan tehua como tiualtocac, in tlatlahco xcáhsi ! Ua nehua un xocoyotl, in último ohlí nicáhsis !* » « Maintenant, que notre frère qui vient en premier (l'aîné) prenne le premier chemin, et toi, comme tu le suis, prends le chemin du milieu ! Et moi, le cadet, je prendrai le dernier chemin ! » Le sexe des frères, sœurs ou cousins n'est habituellement pas précisé ; lorsqu'il est indispensable de faire la distinction, on dit *nocni ilacatl* (litt. « mon frère-homme ») ou *nocni siuatl* (litt. « mon frère-femme »). Tous les termes de désignation des frères dans la terminologie classique sont aujourd'hui oubliés des Indiens de Xalpatlahuac à l'exception de *teachcauh*, qui se référait autrefois au frère aîné, — homme parlant —, et aux chefs politiques, et qui est encore aujourd'hui utilisé dans la terminologie des charges civiles. Les termes de référence des beaux-frères, qui atteignaient le nombre de cinq dans la terminologie classique, ne sont actuellement plus que trois. Outre cette diminution des termes de référence on remarque encore dans la terminologie de Xalpatlahuac l'adoption de nombreux termes espagnols, ce qui ne signifie pas qu'elle ait subi une influence du système de parenté espagnol. C'est le système d'appellation qui a le plus fortement été marqué par l'espagnol : les mots *papa* et *mama* n'ont pas leur équivalent nahuatl mais sont employés en accord avec le caractère « générationnel » du système de parenté local. Nous ne saurions reconstituer le terme utilisé autrefois dans ce sens par le village ; mais peut-être un seul mot est-il à l'origine de *papa* (1) et *taye* (3) de même qu'à l'origine de *mama* (2) et *naye* (4). En effet, *taye*, terme d'adresse à l'égard des aînés qui a d'une façon plus générale le sens de « monsieur », exis-

8. *Tlayacanqui* : responsable d'une charge municipale d'origine coloniale, chargé de coor- donner les travaux communaux.

tait autrefois sous la forme *tata* ou *tatita*, que l'on entend encore parfois dans la bouche des vieux ou dans des occasions traditionnelles. Or le sens exact de *tata* est « père », et c'est pourquoi il est possible que ce terme unique à l'origine, se soit dédoublé par la suite en *taye* et *papa*, introduisant une nouvelle distinction dans le système d'appellation. Enfin, des mots espagnols sont de plus en plus fréquemment employés à la place des termes nahuatl de référence, et en particulier :

Nopapa pour *nota* (3)

Nomama pour *nona* (4)

Nouvelito (corruption de *no-abuelito*) pour *nocohcol* (1)

Nouvelita (corruption de *no-abuelita*) pour *nosi* (2)

Hermano pour *nocni* (7)

Noprino, pour cousin, utilisé lorsque les Indiens doivent expressément spécifier le degré de parenté qui les lie à leur « frère » ; dans la terminologie classique, le mot *centlamampa* (litt. « au premier degré ») était rajouté au terme désignant le frère.

Nonuera pour *nosiuamo* (23)

Nocompadrito pour *nouexi* (13) ou *noxotzi* (14)

Mais ces termes, bien qu'empruntés à l'espagnol, gardent toujours leur exacte signification nahuatl ; par exemple *siuamontli* possède en nahuatl le double sens de « fiancée » et « belle-fille », que les Indiens donnent aussi au mot espagnol « *nuera* ». A titre d'exemple, signalons qu'on trouve la phrase suivante dans un conte recueilli dans le village : « *Amigo, axa ne quipaqi campa nuera, unca fandango de casamiento...* » « Ami, maintenant on s'amuse chez la mariée (la fiancée, la belle-fille), il y a une fête de mariage... » Le fait que le terme « *compadrito* » soit souvent utilisé à la place de *nouexi*, montre que les indigènes ont en partie assimilé la parenté par alliance à la parenté artificielle ou par compérage : l'une comme l'autre sont volontaires, on choisit toujours son « *compadre* ». Remarquons enfin que le diminutif espagnol « *ito* » (*abuelito, compadrito*) a toujours un sens révérentiel à l'instar du diminutif nahuatl *tzin* (*coltzin*).

La terminologie de parenté de Xalpatlahuax présente trois singularités :

— *Noxotzi* (pour *noxotzin*), est le terme par lequel un homme désigne le père de l'époux de sa fille ou de l'épouse de son fils⁹. C'est le seul cas dans lequel un allié de la génération 0 n'est pas nommé *nouexi*. Cette distinction terminologique est en accord avec le système des attitudes : au cours des cérémonies du mariage, les pères des deux époux dirigent les pourparlers par l'intermédiaire du marieur. (voir plus bas).

— *Hermano* est le terme au moyen duquel un homme s'adresse à son épouse, ou une femme à son époux. Plus rarement ils utilisent le mot nahuatl *nocni*. Comme il existe l'interdit formel de prononcer le nom de la femme ou du mari, l'homme attire aussi souvent l'attention de son épouse en lui disant : *ticac!*

9. Cf. les dictionnaires suivants :

Alonso de MOLINA : *Vocabulario nahuatl-castellano, castellano-nahuatl*, México, ed. Colofon, 1966.

Mauricio SWADESH : *Los mil elementos del nahuatl clasico, base analitica de la lengua nahua* México, UNAM, Instituto de investigaciones históricas, 1966.

Peut-être la racine de *noxotzi* est-elle *xotl*, « pied » ou selon Swadesh « racine, base », que l'on retrouve dans *xotla* : « *encenderse los carbonos o brotar flores* » (dict. de Molina).

(écoute !). Le même terme d'adresse est d'usage entre un homme et sa ou ses épouses secondaires et entre une femme et son amant. Des exemples tirés des contes recueillis à Xalpatlahuac montrent les trois occasions dans lesquelles est utilisé ce terme :

+ entre un homme et son épouse légitime : « *Mellatemoui un tlacatl, ua ocalac icha, neli quilia o isiua : hermano, xnechmaca se molaxcal...* » « L'homme posa sa charge et entra chez lui, on dit qu'il dit à sa femme : sœur, donne-moi une de tes galettes de maïs... »

+ entre amants : « *un siuatl yomoxtlacopilhuahti¹⁰, oahsic tonali omixi ; neli quilia un carrayon : hermano, queno ticchiasque⁹* », « Une femme tomba enceinte d'un bâtard, le jour vint où elle accoucha ; on dit qu'elle dit à son amant : frère, comment allons-nous faire ? »

+ entre frère et sœur : « *Un ichpuchtli opehqui quilia un consejo : xquita hermano, pampa Dios, maca yaca mitzilapolotis pampa nehua niah nicontemoa tlen ticua, uan tehua timocaua. Maca yaca tlah tlen mitzilis uan tehua tichnanquilis !* », « Il commença à donner un conseil à la jeune fille : regarde, sœur, de par Dieu, que personne ne vienne te déshonorer lorsque je vais chercher notre nourriture et que tu restes seule. N'accepte aucune proposition ! »

— *Nochaaauhtic* est le terme par lequel une femme désigne les épouses des frères de son époux ; c'est la seule distinction effectuée entre les beaux-frères et les belles-sœurs qui sont généralement désignés respectivement par les termes *nouehpol* et *noues*. Ce terme remplace celui de *nosiuamompu* en usage chez les anciens Aztèques, qui faisaient par ailleurs de nombreuses distinctions aujourd'hui toutes disparues. Le terme *nochaaauhtic* est tout à fait singulier : on retrouve dans le nahuatl classique sa racine (*chaua*) dans les mots suivants :

Chauanantli (de *chaua*, et *nantli*, mère) : belle-mère, dans le sens de seconde femme du père.

Nochauh (de *no*, ma, et *chauh* concubine)

Quichauapolo (de *poloa nite*, perdre ou détruire, et

chaua ; litt. « perdre quelqu'un en étant sa maîtresse »¹¹.)

Chauaconetl (de *chaua* et *conetl*, enfant) : beau-fils dans le sens de enfant du mari d'un premier lit (*antenado*)¹².

La racine *chaua* est donc toujours utilisé dans le sens de « seconde femme », légitime ou non. Notons en passant qu'on ne la retrouve à Xalpatlahuac que dans le sens indiqué ci-dessus de « belle-sœur ». Compte-tenu de la signification classique de *chaua*, nous pourrions traduire *chaaauhtic* de la façon suivante : *no*, ma ; *chaua*, seconde femme ; *tic*, suff. avec lequel on peut former un adjectif d'un nom ou d'un verbe ; c'est à dire : « celle qui se trouve par rapport à moi dans la position de seconde femme ». Ce terme serait donc peut-être à rapprocher

10. *Yomoxtlacopilhuahti* : de *pilhua*, « être enceinte », et *tlacatl*, *notlaca* : « amant » (voir terminologie de référence).

11. Cf. *Anales de Cuautitlan*, ed. 1938, paragr. 357, cité par Helga Rammow, *op. cit.* : *Auh yn piltontli Tezcoco quichauapollo yn inantzin Xaltemoctzin*, « A este muchacho le echo a perder como mancha la madre de Xaltemoctzin ».

12. Cf. Helga Rammow, *op. cit.*

du mot classique *noome* (mon double) par lequel un homme désignait l'époux de la sœur de son épouse.

L'existence des termes *hermano* et *nochaauahitic* pose donc des questions troublantes : l'assimilation terminologique entre frère et époux pourrait évoquer le mariage entre cousins, et le terme *chaauahitic* s'expliquer par la pratique du lévirat, le frère du mari étant ainsi un époux potentiel et sa femme étant considéré comme une « concubine ». Si tel est le cas, il s'agit de coutumes anciennes, aujourd'hui disparues.

Le compérage est une sorte de parenté « artificielle » ou rituelle ; on peut devenir compère à l'occasion d'un baptême, d'une communion, d'une confirmation ou d'un mariage, ou encore, mais moins souvent que chez les Métis de la ville de Tlapa, de la lecture des évangiles. Le « filleul » n'est que le support du lien qui se crée entre son père et son parrain, et leurs deux familles élémentaires ; le compérage peut aussi s'établir lors de la cérémonie d'inauguration des maisons neuves. Le lien rituel qui unit les compères implique le « respect » mutuel sanctionné par l'usage d'un langage traditionnel, l'échange de nourriture, l'obligation de rendre des services, et la prohibition de rapports sexuels. La relation subsiste entre les deux familles après le décès du parrain ou du filleul.

L'élasticité de la terminologie de parenté, le caractère volontaire du compérage sont largement utilisés par les familles élémentaires pour se créer des réseaux de relations économiques : on se souvient facilement des liens de parenté qui vous unissent à un riche villageois et c'est également au sein de la couche économiquement privilégiée de la communauté que l'on recherche ses compères.

III. — LE MARIAGE

Les parents du jeune homme choisissent la future épouse de leur fils en accord avec celui-ci. Ils respectent généralement l'endogamie de communauté et l'exogamie de lignage et de quartiers et les seules exceptions concernent des orphelins ou les mariages par enlèvement. Après les noces, la résidence est patrilocale et le couple habite chez les parents de l'homme pendant six ou sept ans, avant de bâtir sa propre demeure de préférence sur le même emplacement. Le mariage donne lieu à une fête traditionnelle, le « *fandango* », qui rassemble jusqu'à 200 personnes unies par des liens de parenté. L'alliance entre les deux familles s'établit par l'intermédiaire d'un marieur. Les parents du jeune homme versent une dot ou « prix de la fiancée » aux parents de la jeune fille qui représente l'aspect essentiel de l'union : la famille du fiancé gagne une travailleuse supplémentaire en échange d'une compensation monétaire conçue comme le remboursement de ses frais d'éducation. Autrefois, les familles les plus pauvres mariaient leurs filles dès l'âge de 12 ou 13 ans de façon à se débarrasser d'une bouche à nourrir ; le mariage n'était souvent pas consommé avant un ou deux ans, mais pendant ce temps la jeune fille habitait la maison de son mari et y travaillait sous les ordres de sa belle-mère ; cette forme de mariage est encore pratiquée dans les villages voisins mais elle est devenue exceptionnelle à Xalpatlahuac où les filles sont rarement mariées avant 16 ou 18 ans. Pour la famille du fiancé, il s'agit toujours de gagner une travailleuse et tous les mariages se célèbrent à la fin

de la saison sèche entre mars et mai, de façon, dit-on, à pouvoir emmener la jeune épouse travailler aux champs.

Le mariage est d'une grande importance économique pour la communauté car c'est l'une des charges les plus lourdes que les familles aient à supporter : les dépenses du père du marié s'élèvent en effet à 4 000 pesos (1 600,00 F) en comptant la dot et les frais du « *fandango* » ; souvent les troupeaux constitués au cours d'une vie de travail sont entièrement vendus pour les mariages de plusieurs fils, et le couple se retrouve appauvri. Les noces sont ainsi l'occasion d'une redistribution de la richesse à chaque génération, mais celle-ci est accompagnée d'une sorte de crédit traditionnel qui implique la constitution de multiples relations inter-personnelles et la participation d'une grande partie de la population à chaque union : de nombreux biens offerts au père de la jeune fille par le père du marié proviennent de dons préalables d'assistants sollicités par la mère du jeune homme. Ceux-ci donnent de menus présents, en argent, en maïs ou des cigarettes et de l'eau-de-vie ; toutes ces dettes sont reportées sur des listes établies par le père du marié et ses assistants, de façon à ne pas les oublier et à les transmettre éventuellement en héritage ; les assistants participent encore à la préparation des repas de noces ; les hommes transportent l'eau et le bois nécessaires à la cuisine, tuent les dindons et les porcs ; les femmes, réunies sur le lieu de la fête, écrasent le maïs sur leur « *metate* » apporté pour l'occasion et confectionnent des galettes tout en surveillant les marmites où cuit la viande. Ainsi, le jour des noces de leurs fils, seront-ils assurés de bénéficier eux aussi de l'aide en nature et en travail de tous ceux qu'ils ont assisté auparavant. Les Indiens commencent à préparer les mariages de leurs fils lorsque ceux-ci sont âgés de trois ans, et choisissent indifféremment leurs assistants parmi la population du village.

Il existe une forme de mariage moins onéreuse, le mariage par « enlèvement », qui présente l'avantage d'éviter les frais des noces publiques ; à Xápatlahuac, elle est rare, marginale, et réservée aux orphelins ou aux Indiens dont, pour une raison ou une autre, le père n'habite pas la communauté. Le jeune homme décide la jeune fille à venir vivre dans sa demeure puis quelque temps plus tard, régularise la situation en priant un marieur de porter au père de la mariée l'argent de la dot. Les frais de l'union s'élèvent ainsi au maximum à 300 pesos (120,00 F).

Parallèlement à la célébration du mariage coutumier, les Indiens font souvent dire une messe pour célébrer le mariage religieux. Ils passent plus rarement à la mairie pour le mariage civil, bien que la législation mexicaine rende celui-ci obligatoire.

On remarque dans le village plusieurs cas de polygynie. Néanmoins celle-ci n'est en aucune manière institutionnalisée et n'est régularisée par aucune forme spécifique de mariage. La seconde femme n'est jamais une jeune fille, mais une veuve ou une femme séparée de son mari.

Il existe une sorte de droit sexuel du frère aîné sur les femmes de ses frères, qui doit être mis en relation avec ce que nous avons dit au sujet de la résidence de la famille étendue ; l'existence de relations sexuelles entre une femme et le frère aîné de son époux est en effet trop fréquente pour qu'il s'agisse de simples hasards. On note quelques cas de mariage avec la sœur ou la cousine germaine de l'épouse défunte.

1. — *Les cérémonies du mariage*

A) *La demande* : Les jeunes gens remarquent les jeunes filles lorsqu'elles vont puiser l'eau, le soir auprès des puits. Habituellement, après quelques mots échangés en secret, le jeune homme fait part de son choix à ses parents et ceux-ci engagent la demande officielle. Mais parfois, le jeune homme offre à la jeune fille des cadeaux et de l'argent, et si celle-ci les accepte, cela signifie qu'elle consent à avoir des relations sexuelles. Dans ce cas, si par la suite le mariage ne se conclut pas, la jeune fille doit chercher un nouveau prétendant dans une autre communauté. Mais si c'est elle qui décide de refuser l'union le jeune homme est en droit de réclamer le remboursement de ses frais, et il est même arrivé qu'un procès de cette nature ait été intenté à la famille d'une jeune fille et jugé par les autorités municipales.

La demande se déroule suivant un rite immuable. Les parents du jeune homme, après avoir réuni la famille étendue, choisissent un homme âgé et respecté pour faire office de marieur, (*totahsiuahitla*, « notre père oncle de la femme »¹³). La mère du jeune homme lui rend visite un soir, et après lui avoir parlé de choses et d'autres, du temps et de la récolte, lui dit :

— *Nica ya nimitzualiquilia ocsequi ahmantli !*
 — *Tlenoho ticuaolica ipa mollamachilis ?*
 — *Tio, nimitztotocas campa in dios icone.*
 — *Canó un lugar, siua ?*
 — *Nica in lugar, tio !*
 — *Ay, mi hijita de mi corazon, noihqui notechonauatlachizque. Pero amo xquihtoa nehua namechmaapeuas. A fuerza, tiquintlapolohtisque un dios inconehua !*

« — Voici que je viens te déranger !
 — Quelle est ta pensée ?
 — Oncle, je vais t'envoyer chez l'enfant de Dieu.
 — Dans quel endroit, femme ?
 — Dans tel endroit, oncle !
 — Ah, fille de mon cœur, sur moi a porté ton choix. Mais ne dis pas que je vais vous repousser de la main. Forcément, nous allons faire venir les enfants de Dieu ! »

Le marieur emporte une boîte de cigarettes et d'allumettes ; il s'approche de la maison de la jeune fille en priant à voix haute Saint-Joseph, de façon à ce que les habitants de la demeure comprennent l'objet de sa visite :

Ay, Señor San José ! Ya tehua tinechacompañaros campa in dios inconeua, ya ticalaquisque !
 « Ah, Seigneur Saint Joseph ! Tu vas m'accompagner chez les enfants de Dieu, nous allons entrer (dans leur demeure) ! »

Puis il s'adresse au père de la jeune fille :

13. *Totahsiuahitla* : Il s'agit peut-être d'un mot dérivé du nahuatl *totahsiuallanque*, « celui qui demande la femme ».

— Ave María Purísima, señor !

— Sin pecado concebida, señor tlahtoani !

— Ay, señor, paactica u nosiuamo, pero a fuerza titechualtencaquis. Anca mitzualyol-tlapos Señor San José, campa ya ualachixque in dios inconeua ? A fuerza tinechualh-naapalos. Amo titechmaapeuas campa nicuaalicati mauistlahtoltzintli tlen oquicahte yehuatzin Jesu Cristo yoquieñcero i mundo, quenemeho quihto Señor San José Patriarca ; amo san tehuan oticnemilihque ! Siempre Señor Jesu Cristo nepa uatlamahpilo, campa ocualitac in mochpoca, siempre Madre Santísima otlateochi pa in lugar. Un telpocat-zintli ocualhtlalchialti. Amo san tehuan oticnemilihque. Siempre Madre Santísima oual-tlamapilo pa in lugar, campa dios mitzpixtica. Anca, cuz uelcuali ual ma arreglaros ? Namihtepoca ma calaqui noespirito, ma namechualhyoltlapa !

« — Ave Marie, très pure, monsieur !

— Conçue sans péché, seigneur parleur !

— Ah, monsieur, ma belle-fille est heureuse, mais forcément tu vas nous écouter. Ne va-t-il pas ouvrir ton cœur, le Seigneur Saint Joseph, à l'endroit où s'ouvrirent les yeux des enfants de Dieu ? Forcément, tu vas m'ouvrir les bras. Ne nous repousse pas de la main, quand je t'apporte ces belles paroles de respect, que laissa le Seigneur Jesus-Christ qui créa le monde, que prononça le Seigneur Saint-Joseph patriarche ; nous n'avons pas été les seuls à penser ces paroles ! Notre Seigneur Jesus Christ les a fait connaître ; que Notre Sainte Mère bénisse le lieu où ta fille a ouvert les yeux. Le jeune homme a envoyé (ce marieur). Nous n'avons pas été les seuls à avoir cette pensée. Notre Sainte Mère nous a désigné ce lieu où Dieu veille sur toi. Ne serait-il pas désirable que nous nous mettions d'accord ? Que mon esprit entre dans votre cœur, qu'il vous ouvre le cœur ! »

Il est d'usage que le père de la jeune fille refuse plusieurs fois en expliquant que sa fille est trop jeune et ne sait pas encore travailler. Quand il accepte, il prend une cigarette et prononce ces paroles :

— Ya tehua ticalaquico, señor tlahtoani ; un mauisotzintli sencahmauistic nictla-sohcaamati ; in dios inconeua campa dios quipiixtica, ne pa un lugar, oquihtoque mas qui nipobre : oquicalaquique in mauisotlahtoltzintli Jesu-Cristo. Senca niclasocaamati in mauisotzi. Uel miec i mauisotlahtoltzi ! Axa, noseñor, ma nicnotza un conetzintli ; aqui itech uatlachia uan tlaa quihios quitemaas lugar, cuaacun timonehnemitis. Ihcun xquimpanoltitahsi in dios inconeua. Amo tlah tle nexiculllahtoli calaquiti ! Cane campa quimpia in dios inconeua, san que tehua nica cuz tisentirosque un nexicolllahtoli. Ihcun ma arreglaros moyectlalis in tlenica ticate.

« — Tu es entré, seigneur parleur ; je te suis reconnaissant de ce si beau respect ; les enfants de Dieu, à l'endroit où Dieu veille sur eux là-bas, ont parlé, bien que je sois pauvre ; ils ont fait entrer (dans ma demeure) ces belles paroles de respect de Jésus-Christ. Je leur suis reconnaissant de ce respect. Elles sont si nombreuses, ces belles paroles de respect ! Maintenant, mon seigneur, je vais parler à cette jeune fille ; elle décide, et si elle dit qu'elle accepte, alors tu vas te mettre en route. Voici ce qu'il arrive aux enfants de Dieu. Que les paroles d'envie ne rentrent pas (ici) ! Là-bas les enfants de Dieu, pas plus que nous, ne souffriront des paroles d'envie. Ainsi se résoudra cette affaire. »

Le marieur s'adresse alors à la jeune fille :

— Siuatl de mi corazon, nica nimitznotzas queno tiquiichtlalia. Nica campa quihtoa in dios inconeua, campa montechoualachixque ; ahsó ya yehua un suerte ticuaalica ?

« — Femme de mon cœur, ici je vais te demander quelle est ta décision. Ici où les enfants de Dieu vous ont adressé la parole, ont fixé leur choix ; quelle est ta destinée ? »

La jeune fille répond :

— *Señor tlahtoani, nehua nicnequisquia mejor ma nimonaamicti, chica cuxa tlah tle tepinahcayotl. Neli o cux neli, ya mitzuuicasque pan tlahtoli. Ua cachi yehun ma quinatiti nopapa, ua cachi ma nechmaga nopapa ! Incamausotzintli, cuxa tlah tle tepinahcayotl nicpia,*

« — Seigneur parleur, je préférerais me marier tant qu'il n'y a encore aucun sujet de honte. Que ce soit vrai ou non, on parle déjà de nous. Que mon père le sache et il va me battre ! Avec ce beau respect, je n'ai aucune honte. »

Le marieur dit au père de la jeune fille :

— *Oticmocaquilti, noseñor, queno tla nanquilitica in conetzintli, in dios icone. Siempre Madre Santísima ya cualhyotlapo. Hasta sen cuahcualtzi uan moyectatis, señor ! Mitzuuicaxpallauas ma uey ma tzitzi ticaquis, campa uaalquisas ilhuitzintli anca ya umpa uaalponis un xootzintli.*

« — Tu as entendu, mon seigneur, ce qu'a répondu cette jeune fille, cette enfant de Dieu. Notre Sainte Mère a ouvert son cœur. C'est très beau ce qui va se décider, monsieur ! Tu vas recevoir des honneurs, grands ou petits, tu les entendras tous à l'endroit où se célébrera la belle fête, car cette fleur va s'épanouir. »

Le père de la jeune fille réunit alors un soir tous ses proches parents, oncles et tantes bilatéraux, parrains et marraines de la fiancée. Au cours de la réunion, ceux-ci fixent tous ensemble le montant de la dot qu'ils vont exiger du père du jeune homme (le *derecho*, « droit »). Les tantes et les marraines de la jeune fille lui disent :

— *Xuiqui canica, nocone ; ya casepo ticnemili timonaamictis, pero ne campa omitzuualitaque, nocuele tlahlatoque, tlahcuahlamatque. Un quinequisquia tlayoa uey xquin-tlahti ; cuali tlaxcali quicuahtiesque, ua ya tias umpa ne ; tla mitzcaauasque tiquitati nocomadrita. Ne cux tias tehua titlamandaroti, cux ne nica pa mocha timitzlasohlaticate, san tle ticnehequi timitzcouiliticate, hasta cux quipia nocompadre, hasta quitac canoca quicui para mitzcouilia ; san mitztlanehnectictica ; ua ne ya tias tla cux mitzcaauilisque timotlaapaquis tiquihyous.*

« — Approche, ma fille ; tu as bien réfléchi et tu vas te marier, mais là-bas ceux qui ont posé les yeux sur toi sont très médisants et grossiers. Ils voudraient qu'en pleine nuit tu leur donne de l'*atole*¹⁴ ; ils vont manger de bonnes galettes de maïs et tu t'en vas ; s'ils te donnent la permission, tu viendras rendre visite à ma commère. Là-bas, ce n'est pas toi qui vas commander, ce n'est pas comme chez toi où nous t'aimons, et où nous t'achetons tout ce qui te plaît, si bien que mon compère n'a plus (d'argent) et cherche le moyen d'en obtenir pour t'acheter, pour t'offrir ce qui te plaît ; et là où tu vas aller, si ils ne te laissent pas en paix, tu laveras leur linge et souffriras. »

Et la jeune fille doit répondre à sa marraine ou à sa tante :

— *Xquita mama, ni modo tlaa nicsufriros ! Yehun nosuerte bueno o mal nicsufriros mama ! Canoca nias, umpa niquiyouihies. Cania nitetlapaquis ; nitelayectlaalilis. Nomonta niclapaquis. Nicmati noyolo cux tlah tle unca para namechpipinahtis. Lo que tlen tequitl quipiasque nictchiuilis ; cux tlah tlenca namechpipinahtia ! Camausotzintli nechtlahatlaticati ; cux tlah tlen tepinahcayotl.*

14. *Atole* : bouillie de maïs.

« — Regarde, maman, peu importe, j'endurerai tout ! C'est ma destinée, bonne ou mauvaise je l'endurerai, maman ! Je supporterai tout à l'endroit où je vais aller. Je vais laver leur linge ; je vais le repasser. Je laverai le linge de mon beau-père. Mon cœur sait que je ne vous ferai honte en rien. J'accomplirai toutes les besognes qui se présenteront ; en rien je ne vous ferai honte ! Avec respect ils me demandent ; il n'y aucune honte. »

A la fin de la réunion, le marieur arrive, salue tous les hommes, leur serre la main et leur offre des cigarettes, en disant : *tlapiyaualtitzinoc, noseñores !*, « Bonsoir, messieurs ! » Puis, quand ils ont achevé leur cigarette, il leur dit :

— *Noseñores, quecquich nancate pan in sacatlapanicali campa timoueyalhtica, gracias nuestros señor ! Anca fuerza namechualhyoltlapos in dios inconeua, campa nicnehnemihitica in mavisotlahtozintli ! Anca hasta cuacualtzi ual ma arreglaros ! Amo tlah tle nexicottlahtoli calaquiqui pa in sacatlapanantzinili !*

— « Messieurs, vous tous qui vivez dans cette hutte de chaume où tu règnes, merci à toi, Seigneur ! C'est que forcément je vais ouvrir votre cœur, ô enfants de Dieu, en faisant cheminer ces belles paroles de respect ! C'est que nous allons décider une belle chose ! Qu'aucune parole envieuse n'entre dans cette hutte !

Un des parents de la jeune fille prend la parole et répond :

— *Noseñor, un ilenca timonehnehitica sencah mauistic ! Tictlasohcaamati un ilen quitihque-un dios inconeua. Amo después nanquitosque oc tictemahmacate in tocone !*

— « Monsieur, ce que tu fais cheminer est si beau ! Nous te sommes reconnaissants de ce que dirent les enfants de Dieu. Ne dites pas par la suite que nous avons offert notre fille ! »

Le père de la jeune fille s'adresse alors au marieur et lui fixe le montant de la dot décidé en commun par les parents de la fiancée :

— *Tlaa catec de ganas tla naamicitia o inconeua dios, noseñor tlahtoani xquinpanoltiliti noihqui ; tla cate conformes in tanto nechmacasque ; tehuan quinequi dos ochenta wan chicuase totolme ; xquitimiliti un señores tlaa quiuelita un queh tehuan tictlahitani ; xquitimpanoltiliti, señor !*

— « Si les enfants de Dieu sont décidés à ce mariage, seigneur parleur, va leur transmettre ceci à ton tour ; si ils sont d'accord pour me donner tant ; nous voulons deux cent quatre vingt (pesos)¹⁵ et six dindons ; va demander aux messieurs si ce que nous réclamons leur convient ; va leur transmettre, monsieur ! »

Le marieur répond :

— *Cuaacun, noseñor, ma nicmati novuelta. Ocsepa umpa nehcoqui.*
« — Alors, monsieur, je vais faire un tour. Je vais revenir. »

Le marieur se rend chez les parents du jeune homme et leur fait part du montant de la dot. Ceux-ci répondent qu'ils ne peuvent donner qu'une somme légèrement

15. environ 112,00 F.

inférieure. Le marieur revient chez les parents de la fiancée et leur transmet la réponse des parents du jeune homme :

— *Ay, noseñores ! Namoseuicicate notahua ! Aza noihqui namechualtlaatlakhtia de que yehuan quinequi ; quihtoa in dios inconeua tlan cux nanquimicnoitasque ? Yehuan canoche iyolo namechmacasque ome ciento.*

— « Ah, messieurs ! Continuez à vous reposer, mes pères ! Voici qu'à leur tour ils vous font part de ce qu'ils veulent ; ils disent, ces enfants de Dieu : n'avez-vous pas pitié de leur pauvreté ? Eux de tout leur cœur vous offrent deux cents (pesos)¹⁶. »

Et le père de la jeune fille accepte en ces termes :

— *Tla yehuan yoquixtlalihque in dios inconeua, ma ihqui ye !*

— « Si c'est ce qu'ont décidé les enfants de Dieu, qu'il en soit ainsi ! »

B) *Le paiement de la dot*, ou « *compostura* » (« arrangement ») : Quelques semaines plus tard, le soir fixé pour la « *compostura* », les parents de la jeune fille se réunissent à nouveau dans sa demeure. Pendant ce temps, à la tombée de la nuit, vers 19 heures, le marieur se rend chez les parents du jeune homme :

— *Andale, noseñores, ya cuali ya ma arreglaro ; yotechualhnapaloque ! Axac, xmomanaca ! Ma ticaauati in mauisotzintli ! Namopan cahnona mocanasta, uan chicolatl, uan se vela ; axan chawe ! Noche tlatzotzonque ! Cano cahqui un montli para nicpresentaros, para nicalaquiti iua ? Tentzome, ya tiaue ! Mitznotzasque ; ita camoyolo hasta cuacuallzin tiualllananquilis ? Amo yehun umpa cux tinaauatis ! Amo yehun umpa tiquehpilcas !*

— « Allez, messieurs, tout s'est bien arrangé ; ils nous ont ouvert les bras ! Maintenant, levez-vous ! Nous allons déposer ce respect ! Avec vous, vous emportez un panier, le chocolat, et un cierge ; maintenant, partons ! Avec tous les violonistes ! Où se trouve le fiancé afin que je le présente, que j'entre en sa compagnie ? Jeunes gens¹⁷, nous partons ! Ils vont te parler ; de tout cœur, vas-tu faire de belles réponses ? Ne reste pas sans répondre ! Ne sois pas silencieux !

Les parents emportent chez le père de la jeune fille un panier de pain et de chocolat et de l'eau-de-vie ; ils sont accompagnés de violonistes. Le marieur entre le premier, s'agenouille et présente à la famille un plateau sur lequel repose l'argent de la dot, ainsi qu'un cierge et des fleurs. Il dit :

— *Azan quema, ya tictenquixtisque in tle mauisotzintli, in tlen tlahtoltzintli onicnehnemuiticatca. Cux otechpetoni un nezicollahotli. Sencah mauistic in mauisotlah-toltzi, señor Jesu Cristo ! Ancaxan quema, ma tizti ma uey quicaqui uaan quitas, in tle mauisotl tlen dios oquiltali ipan in tlaalticpactli ; amo san tehuan otecnimilihque, caa, noseñores ! Hasta dios Jesu Cristo oquiltali para ihqui timonaamictia ! In cux tlah tlen tetzahcayotl ; cual más quixmati monaamictis.*

— « Maintenant oui, nous allons terminer ce respect, ces belles paroles que j'ai fait cheminer. On ne nous a pas blessé par des paroles envieuses. Qu'elles sont belles ces paroles de respect, Seigneur Jesus-Christ ! Maintenant oui, qu'il soit petit ou grand, on entendra et on verra ce respect que Dieu a déposé sur terre ; nous ne sommes pas

16. environ 80,00 F.

17. Le marieur s'adresse au fiancé au pluriel.

seuls à y avoir pensé, non messieurs ! Dieu Jésus-Christ l'a déposé afin que nous célébrions ainsi les mariages ! Il n'y a pas de sujet d'étonnement ; n'importe qui connaît ce mariage. »

Le parrain et la marraine de baptême reçoivent l'argent de la dot et le comptent ; puis ils le remettent à l'oncle maternel de la jeune fille qui le donne à sa sœur (la mère de la fiancée), en disant : — *Tlenca otitlascalti !*, « ce avec quoi tu l'as élevée ! (Ce sont les frais d'éducation !). Toute la nuit, les deux familles dansent et s'enivrent. C'est ce qu'on appelle un « *fandango* ». Si l'un des parents n'est pas ivre, ses alliés lui demandent : — *tlenica ticah toxoxouiye ?*, litt. « pourquoi es-tu vert ? », ce qui signifie « pourquoi n'es-tu pas ivre ? », car s'il refuse l'eau de vie, il refuse l'alliance et se pose en ennemi. Il en sera ainsi au cours de toutes les cérémonies du mariage.

C) *Les noces* : Les deux familles choisissent un parrain et une marraine de mariage, et les noces ont lieu quinze jours après le paiement de la dot. *Le samedi soir*, quelques proches parents du jeune homme (son père et sa mère, ses oncles et tantes, ses parrains et marraines) se rendent chez la jeune fille accompagnés des violonistes. Le marieur joue encore le rôle d'intermédiaire entre les deux familles. Avant de présenter l'eau-de-vie, il demande : — *Aquino uitz catahli ? Aquino uitz canantli ?*, « qui vient comme père ? Qui vient comme mère ? ». Et le père de la fiancée s'avance et présente sa fille. S'il est mort, le frère aîné de la jeune fille le remplace, et en son absence, son oncle paternel. Il est le premier à accepter l'eau-de-vie et à boire. C'est ensuite le tour de tous les proches parents de la jeune fille. Les parents du jeune homme invitent à danser les parentes de la fiancée : — *Andale, nouexi, ma timihtolica !*, « allez, mon allié, dansons ! », et toute la nuit les deux familles dansent et s'enivrent. L'eau-de-vie ne doit jamais faire défaut :

— *Tlenica yotayouatzque ? Nica cuz queman tlami. Nicaa meyas ! Cuz uaquis ! Nicaan tlanesis iuan tonas ! Nica maca moseui un botella, tlanesis iuan tonas !*

— « Pourquoi avons-nous asseché l'eau ? Ici elle ne doit pas voir sa fin ! Ici l'eau va naître ! Jamais elle ne verra sa fin ! Ici le jour va se lever et le soleil apparaître ! Que la bouteille ne se repose pas (jusqu'à ce que) le jour se lève et que le soleil apparaisse ! »

Dans la soirée, le père de la fiancée accorde au père du jeune homme l'autorisation de donner des ordres à sa fille ; pendant ce temps, la mère de la jeune fille parle de la même façon à la mère du jeune homme :

— *Comadruta, uelis de que tictequihtis in conetzintli. Yomochiuaco que cone pa in lugar. Cuz uelis tipinauas, xiclatequihti !*

— *Aso tlah tlano nechmauisopolo ?*

— *Caa, comadruta !*

— *Nicilasohcaamati uelh miec momauisotzi !*

— « Commère, tu peux commander à cette jeune fille. Elle est entrée en ce lieu comme une fille. Tu n'as pas de honte à avoir, donne-lui des ordres !

— Peut-être a-t-elle perdu le respect qu'elle me doit ?

— Non commère !

— Je te suis reconnaissante de ton respect ! »

La fête dure jusqu'au lever du jour.

Le dimanche à 8 heures du matin, tous les parents proches et éloignés de la jeune fille se réunissent en sa demeure avant de se rendre tous ensemble, les hommes en tête suivis des femmes, chez le père du fiancé. Là dans la cour, les assistants et les bouchers tuent et découpent des porcs. A l'intérieur de la maison une petite table est réservée aux fiancés et aux parrains de mariage, une grande table aux hommes et une natte aux femmes. Avant que le repas ne commence, la marieur présente la bouteille d'eau de vie à la table des hommes, et après avoir bu l'offre au père de la jeune fille en disant : *-Axa xicualnomahztzinoca !*, « maintenant, recevez-le ! ». Celui-ci répond :

— *Ma nicmomahtzinco canamixpantzinco ! Catosepaniantzi ticuahmomahtzinosque, señor tlahtoani !*

— « Je le reçois devant tout le monde ! Entre nous tous nous allons le recevoir seigneur parleur ! »

La bouteille fait alors le tour de la table et chacun répète cette phrase. La distribution de pains et d'*atole* commence ensuite par les hommes. Des anciens du village, ou « principales », sont placés dans un coin, autour d'une table. Ils demandent au père du fiancé combien de pains ils doivent donner à chacun, et remplissent les assiettes qu'ils remettent ensuite aux assistants qui les portent aux invités. Ils s'exhortent ainsi :

— *Quexquich ticlalisque, notah de mi alma ?*

— *Xquixtlalicate para techahzilis ! Yehun otechtlali in dios iconé. Amo san tehuan ticuaalixpotosque, ma ticlamalhuilica, ma titlachilis !*

— « Combien allons-nous en mettre, père de mon âme ? »

— « Décidez-en afin que (cette nourriture) soit suffisante ! C'est de cela que nous a chargé l'enfant de Dieu. Nous n'allons pas la perdre, nous allons la surveiller, nous allons y faire attention ! »

Si un homme est absent, le marieur porte à sa femme sa portion d'*atole* et ses pains. Les hommes mangent, tandis que les femmes gardent soigneusement leur place, car si l'une d'entre elles s'approchait de leur table, ils la retiendraient de force et l'obligeraient à boire de l'eau-de-vie.

Quand les hommes ont terminé leur repas, le marieur et les assistants servent les femmes en commençant par les proches parentes de la fiancée ; le marieur dit encore : *-Axa xicualnomahztzinoca !*, « maintenant, recevez-le ! ». Les assistants apportent une grande cuvette d'*atole* et remplissent trois fois de suite le bol des femmes ; la première et la deuxième fois, elles les vident dans des récipients qu'elles ont apportés à cet effet. La troisième fois, elles boivent l'*atole*. Le repas des femmes est placé sous la surveillance de la grand-mère du fiancé qui dit : *-Ma temico ! Tla yotinique un come canepa ?*, « que les cruches se remplissent ! Les cruches sont-elles bien pleines par ici ? » Enfin, le repas des femmes se termine. Le marieur offre à la mère de la fiancée une jarre pleine d'*atole* que la tante de la jeune fille se charge d'emporter dans la demeure de cette dernière. Les invités se lèvent en disant :

— *Ticltasohcaamati namomauiso ! Ma dios mitztlaxtlau !*

— « Nous vous sommes reconnaissants de votre respect ! Que Dieu te le paye !

Et le père du fiancé prononce ces paroles :

— *Nechtlapoluica ! Cuali o cuz cuali yotipanoque !*

— « Pardonnez-moi ! Bien ou mal, nous avons passé (nous avons assumé notre charge) !

Vers midi, les invités quittent la maison et les femmes vont répartir parmi leurs parents (leurs pères et mères, leurs beaux-parents) ou leurs voisins, l'*atole* du mariage.

Les fiancés se rendent à l'église accompagnés de leurs parents et de leurs parrains de baptême pour célébrer la cérémonie religieuse. Éventuellement, ils passent ensuite à la mairie.

Pendant ce temps, chez les parents du jeune homme l'orchestre joue. Le président municipal et ses compagnons sont les premiers invités au déjeuner ; on leur sert, en respectant le cérémonial que nous avons décrit, l'eau-de-vie et le *chilatl* de porc¹⁸ accompagné de galettes de maïs. Généralement, ils se retirent à la fin du repas. Puis vient le tour des proches parents de l'époux et de ses assistants.

Le dimanche après-midi voit le départ de la fiancée pour sa nouvelle demeure. Dès 14 heures, les parents de la jeune femme se réunissent chez elle ; comme on trouve généralement sur un même emplacement les maisons de parents proches, l'une d'entre elles est occupée par la mariée entourée de ses sœurs et de ses belles-sœurs, tandis que l'autre est réservée au fiancé et à ses amis. A 15 heures, les parents du jeune homme précédés des musiciens et porteurs de *mole* de dindon¹⁹ qu'ils offriront en présent aux parents de la fiancée, arrivent dans la cour et commencent à danser. Un homme de leur parentèle saisit une dinde cuite (qui symbolise la mort de la vie de jeune fille de la fiancée) et danse en piquant de son bec la tête des parentes de la mariée. Celles-ci chantent alors :

— *Amo nechontzatzacuili, uiuitzatzatzin ! Ya nomontahtzin cuasaladero, ya nomonantzín cuaichcapellat ! Amo nechontzatzacuili !*

— « Ne me pique pas, colibri ! Mon beau-père a la tête comme un tapis de selle, ma belle-mère a la tête comme du coton tressé ! Ne me pique pas ! »

A la fin de la danse, la mère et les tantes de la mariée arrachent brutalement la dinde des mains du danseur. Pendant ce temps, le parrain de mariage lance en l'air des galettes et des bonbons que les enfants se disputent et le marieur distribue aux adultes des cigarettes et de l'eau-de-vie. Les danses continuent jusqu'à 18 heures.

Le beau-père de la jeune fille pénètre alors dans la maison dans laquelle elle se trouve, et lui fait un discours pour lui demander de venir chez lui et de s'occuper de son fils. Puis il parle à la mère de la fiancée en lui posant les mains sur

18. « *Chilate* » (*chilatl*) : bouillon au piment.

19. *Mole* : ragoût au piment (plat plus prisé que le précédent).

la tête et le cou en signe de respect. La marraine de mariage aide alors la jeune fille à retirer la robe blanche qu'elle portait le matin, pour revêtir une robe neuve qui lui a été offerte par son frère aîné. Elle lui tresse à nouveau les cheveux. Pendant ce temps, dans l'autre maison, le jeune homme change lui aussi entièrement de costume. La noce quitte la demeure de la jeune épouse pour gagner celle du jeune homme. L'orchestre est en tête et ne cesse de jouer ; il est d'usage que les parents du fiancé ne soient pas aussi ivres que ceux de la jeune fille et les aident à marcher ; le père du jeune homme en particulier doit tenir le bras de la mère de la mariée, et la mère du jeune homme s'occuper du père de la mariée. Les parents de l'époux s'exhortent ainsi à ne pas s'enivrer avant d'être arrivés :

— *Tleno tictecatiniemi mocamac, ua nica hasta cuz yotipano !*

— « Que jettes-tu dans ta bouche, alors qu'ici nous n'avons pas encore terminé d'assumer notre charge ! »

Le marié doit pour sa part prendre soin des autres parentes de sa femme ; les tantes de cette dernière l'appellent : *Cano cahqui un monli ?*, « où se trouve le fiancé ? », et les tantes du jeune homme exhortent ainsi celui-ci :

— « *Tehua xquitati u motla campa ixpolihitica !*

— « Toi, va voir tes tantes, à l'endroit où elles vont à leur perte ! »

Arrivés dans la nouvelle demeure de la jeune femme, un homme de la parentèle du fiancé danse avec un dindon vivant, symbole d'une nouvelle vie, celle de femme mariée, tandis que le parrain de mariage lance à nouveau bonbons et cigarettes.

Puis tous prennent place autour des tables et des nattes, et le repas se déroule comme dans la matinée. Un *chilatl* de porc est servi aux invités. Après le déjeuner, un homme apporte en dansant un tonneau d'eau-de-vie, — don du parrain de mariage — autour duquel tourne un autre homme porteur d'un foulard rouge. Le « *faridango* » se poursuit tard dans la nuit. Dans la soirée, le père du jeune homme s'approche de la fiancée pour lui donner les conseils suivants :

— *Axan quema, nocone, yonimitzaanato ; axan, tla nimitzcauas, tias campa mona. Amo saal nimitzuaaltemos. Oc tinechilis tla nimitzcaua. Amo san tehua tiquiisteuas. Axa, tiquilcauas mocha ! Axa nica mocha ! Nehua tlaa nimitzcauas tiquitas mona. Tlenoho ticnequi tias mocha ? Cuz oc ticchichi ! Nican ticnehnemilihtis tlenoho tequilticchiuas pa in cali. Tiacompañaros, ticpaleuis moquich. Amo uelis sa namahuatiesque. Nican ticpias un nocone ica netlasohtolistli. Amo nictemoli in nocone aqui tlamotluelmictis. Tla nimitzcauas, tias ! Pampa nehua nillamandaroa pa in cali ! nehua nimitz nauatis xquitati nocomadrita. Xquintlahlaquechiliti. Ottilanehnec pa in lugar, cuz uelis tiquihtos tehua. Yotimoquetzque ; axa, amo xquihito tias tiquitati mona. Axa amo xnemili. Cuac onehnenticatea un mauisott, tlahtoltzintli, tla tiquitaya mitzyolcocoa mona, mejor amo xnechnanquilian. Nehua cuz onicuciac miec fuerza para xnechnanquili. Oc ximixtlamachiua, otiuala nica, nehua nimitzmandaros ! Tla nehua niquihtos nimitzotocas, tias. Uan tla nehua cuz nicnequi, uan cuz tias.*

— « Maintenant, mon enfant, j'ai été te chercher ; maintenant si je te le permets, tu iras chez ta mère. Je ne vais pas aller te chercher. Tu me demanderas si je t'accorde une permission. Tu ne vas pas sortir de ta propre volonté. Maintenant, oublie ta maison !

Maintenant elle est ici ta maison ! Si je te le permets, tu verras ta mère. Pourquoi veux-tu aller chez toi ? Tu ne tètes plus ! Ici tu vas penser aux besognes à effectuer dans la maison. Tu accompagneras, tu aideras ton époux. Vous ne pouvez pas disputer. Ici tu entoureras ton mari de beaucoup de tendresse. Je n'ai pas cherché pour mon fils quelqu'un qui le fasse se mettre en colère. Si je te le permets, tu iras ! Car c'est moi qui commande à la maison ! Je te préviendrai : va voir ma commère, va lui parler. Tu as voulu entrer en ce lieu, tu ne peux y décider. Tu t'es dressée ; maintenant ne dis pas que tu vas aller voir ta mère. Ne penses pas à cela. Lorsque cheminaient le respect, les belles paroles, si tu sentais que ton cœur souffrait pour ta mère, tu aurais mieux fait de ne pas accepter. Je n'ai pas employé la force pour te faire accepter. Tu as réfléchi d'abord, tu es venue ici, je vais te commander ! Si je t'ordonne d'aller quelque part, tu iras. Et si je ne veux pas, tu n'iras pas. »

En entendant ces mots, la jeune fille pleure, et autour d'elle ses parentes gémissent *nocone ! Nocone !*, « mon enfant ! Mon enfant ! ». Le soir, avant de se retirer, la mère et les proches parentes de la mariée (ses tantes et ses marraines) lui renouvellent en pleurant leurs conseils :

— *Nocone, oticnemili iuan otillauehitac pa in lugar. Pero amo tinechmauisopolos ! Lo que tlen respeto ticpia pan tocha, amo uelis yehun ticseguiros ; lo que tlen costumbre quipia pa in lugar, yehua in ticahsis. Un tlen tocha oticpiaya, oxcaua nepa. Nican, tiualmeuas, titesiyahquetzas. Pampa dios nimitzilia mauitlahtolzinli. Nehua cuz nimal consejador. Cuz uelis nimitzchiconacastis. Tiualmeuas, titesyahquetzas. Yotiualme queneme se yulcatzi ! Pampa zincodios, amo tinechmauisopolos ! Uan ila cuz ticaqui in ile mauiotzintli nimitzilia, cuaacun nechpanolitilisque, nechtecuiltanisque ; cuaacun nimitzilatzaucuiltis. Ticpias uey un respeto. Titemocuiltauis, yehua ica omopopolohque. Hasta ilapoticatca iyolo oquileuiaya chile. Cuz ouelic quimocoui pampa yoquinemili quixnaamictis icone. Iuan tehua, amo atempilo respeto ; cuaacun tehua ticmati, pa itlah-toltzi Jesu Cristo !*

— « Mon enfant, tu as réfléchi et ce lieu t'a plu. Mais ne me déshonore pas ! Le respect que nous avons chez nous, tu ne peux plus le suivre ; c'est la coutume propre à cet endroit que tu vas suivre. Les habitudes de chez nous, laisse-les de côté. Ici, lorsque tu te lèveras, tu salueras avec respect. Car de par Dieu je te dis ces paroles de respect. Je ne suis pas une mauvaise conseillère, je ne peux mal t'orienter. Lorsque tu te lèves, Et salue. Ne te lève pas comme un animal ! Car de par Dieu, ne me déshonore pas ! Et si tu n'entends pas ce respect que je te dis, alors ils m'en feront part, ils m'enverront chercher ; alors je te corrigerai. Tu auras beaucoup de respect. Tu les serviras, c'est pour cela qu'ils ont fait des frais. Et ils désiraient manger du piment. Ils n'ont pas pu car ils avaient déjà pensé qu'ils allaient marier leur fils. Et toi, ne perds pas le respect ; alors toi tu sais (ce que tu dois faire), de par les belles paroles de Jesus-Christ ! »

Le lundi matin, la jeune mariée prépare de l'*atole* pour son père, sa mère, le parrain et la marraine de mariage, ses beaux-parents et tous les proches parents de son mari, qui viennent prendre le petit-déjeuner dans sa nouvelle demeure. A midi, tous déjeunent des restes de porc accomodés en *mole*. La famille du marié célèbre ainsi sa propre fête après avoir terminé de remplir ses obligations.

D) *Les enlèvements* : Lorsque le jeune homme enlève la jeune fille, ce qui arrive rarement, celle-ci ne peut plus paraître devant ses parents jusqu'à ce qu'un marieur l'y présente aux côtés de son époux, et remette la dot à son père. Cette cérémonie se déroule de la façon suivante : le marieur entre chez les parents de la jeune femme, portant l'argent de la dot sur un plateau orné de fleurs, et tenant un cierge à la main. Il s'agenouille et dit :

— *Ya tehua noseñor, campa timoseuhtica pa i mochantzi, anca ya nehua nimitzualahmanti? Noseñor, pero cano titechcauas? Titechperdonaros ua ya cuali! Quenemeh dios otechperdonaro pa in mundo por in tlen pecado ticometeroa, ihcun noihqui tehua noseñor titechperdonaros, tehuatzin noseñor! Nica nimitzualiquilia in mauistlahtotzintli, campa yonixohlaquenti in mauisotlahtotzintli. Axan titechualtlahconapalos, xqueyehua, ma cuc xcontelano, ma cuc xquilhnaamiqui, xquilcaua, noseñor. Ihcun, hasta dios quillasocamatis in tlen ticchiua noseñor.*

— « Toi mon seigneur, est-ce que je ne viens pas te déranger à l'endroit où tu te reposes dans ta maison? Mon seigneur, mais où vas-tu nous abandonner? Tu vas nous pardonner et ce sera terminé! De même que Dieu nous a pardonné en ce monde pour les péchés que nous avons commis, ainsi toi aussi mon seigneur tu vas nous pardonner, ô toi mon seigneur! Ici je t'apporte ces belles paroles de respect, en revêtant de fleurs ces belles paroles de respect. Maintenant tu vas nous ouvrir les bras, nous accorder ton pardon: c'est terminé, mon seigneur, la colère, la honte, laisse-les de côté, cache-les, range-les, ne les ramène pas, ne t'en souviens pas, oublie les, mon seigneur. Ainsi, jusqu'à Dieu te sera reconnaissant de ce que tu fais, mon seigneur. »

Et le père de la jeune femme reçoit l'argent des mains du marieur en disant :

— *Cuali, noseñor, queh ticmihtolia tehuatzin, noseñor tlahtoani, campa otechcoco, campa otualmoltlancuaquetzi, cuz uelis timitzmapeuasque: xnoseui noseñor, ual mochiuas queh tehuatzin tiquihtoa; melauac dios otechperdonaro ipa in mundo, ihcun noihqui tehuat ticchiuasque! Qenemeh dios otechnemitico ipa in mundo ticmatisque cano unca dios, ticchiuasque tlen cuali, tlen dios otechititi.*

— « C'est bien, monsieur, ce que tu nous dis, ô toi seigneur parleur, à l'endroit où tu es arrivé, à l'endroit où tu t'es agenouillé, nous ne pouvons pas te repousser de la main: assieds-toi, monsieur, il va être fait ainsi que tu le dis; il est vrai que Dieu nous a pardonné en ce monde, c'est ainsi que nous aussi nous allons agir! Comme Dieu nous a donné la vie en ce monde, nous allons savoir où se trouve Dieu, nous allons faire ce qui est bien, ce que Dieu nous a enseigné. »

Les noces se célèbrent ensuite discrètement, et ne rassemblent que les proches parents, ce qui réduit beaucoup les frais du mariage. Le marieur reçoit néanmoins pour prix de ses services un dindon vivant, comme dans un mariage normal.

E) *Après le mariage*: Des conflits opposent fréquemment la jeune épouse à sa belle-mère; celle-ci se plaint souvent que sa belle-fille refuse d'obéir à ses ordres, et elle fait appeler la mère de la jeune femme:

— *Xquita, comadruta, nica nimitztecuitla! Queno ticlatzacuiltis in mocone?*

— *Tlenohofaltaro, comadruta?*

— *Onictlatequihtiaya, comadruta, oniquihtiaya ma contlali totopochtili. Ua yehua quihtoa nehua ma nicontlali queno nicnequi nicuas. Nehua pa nomia ma niquizti. Nehua no nisiuatl, cuz nittlacal, ma nictzotzona.*

— « Regarde, commère, je t'ai fait appeler! Comment vas-tu réprimander ta fille?

— Quelle faute a-t-elle commise, commère?

— Je la commandais, commère, je lui disais de faire des « totopos »²⁰. Et elle me dit de les faire moi-même puisque je veux en manger. Que de ma main je les fasse sortir. Que je suis une femme, que je ne suis pas un homme, que je les fasse moi-même. »

La mère réprimande alors sa fille en ces termes :

20. « Totopos » (totopochtili) : galettes de maïs sèches et minces; elles sont plus longues à faire que les galettes normales car il faut les aplatir avec la main.

— *Tlenica tehua cuz oticchiuili i nocomadre uey, i nocomadretzi ? In ticmohcaitas. Hasta amo quipia illaque ; hasta omonacateca por tehua ; ua axa cuz ticpia ni un tzitzi mauisotl. Tinechmauisopolohtica ! Axa queno oc nimitzitaqui, ma niualcalacti ? Axa, nica xie, picaro ! Cuz onimitzili queno titlamohcaitas ?*

— « Pourquoi ne lui as-tu pas fait à ma grande commère, à ma commère respectée ? Tu vas la respecter. Elle n'a même plus de vêtements. Elle est comme déguisée à cause de toi ; et maintenant tu n'as aucun respect. Tu me déshonores ! Maintenant, comment vais-je venir te voir, comment vais-je entrer ? Maintenant, reste ici, désobeissante ! Ne t'ai-je pas dit comment tu allais respecter ? »

La jeune femme quitte aussi souvent la demeure de ses beaux-parents pour rendre visite à sa famille. Lorsque tel est le cas, la belle-mère se livre à des pratiques magiques, *para momatis siuamontli*, « pour que s'habitue la belle-fille » : elle pose un aliment quelconque un morceau de pain par exemple, sur une pierre du foyer tout en faisant brûler au milieu du feu un morceau de « *copal* » (encens indigène)²¹ ; puis elle récite une prière adressée au foyer, qu'elle nomme « grand-père » et qui n'est sans doute autre que le vieux dieu du feu adoré depuis une grande antiquité par les peuples de meso-amérique :

— *Coltzin, ya nehua nica nicaauati ! Campa tehua tica tiquiimitztica i mozuiua tlallahco tlaxochtili, coltzin, campa nicualyectlaliya in papantzin, campa nimitznotza, iuan cayehua in copali. Campa san yauil in aquino tehuan nica tosiuamo san yauil, cuz quinequi toa momatis, cuz quinequi toa chantis ; pero axan tehua coltzin ticahsis, ua tehua tiquiitzquihites nica ! Nican tehua campa mocxitla, nicaan tlalco, coltzin ; nicualpola tohllacualtis ; nicaan tzahtzactis, ua nica ma chantlahto ; casepa ma moseui, uan casepa ma molali ! Ya cuz oc cualli tlen techchiuiliya, coltzin, hasta tehua tiquita ticpoloa ! Hasta tehua nica cuz oc ueli mitztlachpaniya, coltzin, cuz oc mitzixpopohtica, tlallahco texochtili, nocoltzin ; pero axa, ya nica tecualhyectlaliya in pantlachichihqueil ! Ya tehua ticahco-cuilis ya tehua tiquiitzquihitos ! Ya yehua i nica, ca i molicencia, tlallahco texochtili, nocoltzin, tecualchantlalis i mozuitzi ; ya yehua i mozuitzi, xquixmati cualli, ua nochepa nica ma chantitiye toa, ua nochepa nica ma mitztlachpanihitiye ma mitzquixtilihitiye in tlaconextili campa yotimitzchantlalahque.*

— « Grand-père, je suis venue ici ! A l'endroit où tu te trouves, tu contemples tes petits-enfants au milieu du feu, grand-père, à l'endroit où j'ensorcelle ce pain, à l'endroit où je te parle avec cet encens. Notre belle-fille ne fait que nous quitter, elle s'en va, elle ne veut pas s'habituer à nous, elle ne veut pas vivre avec nous ; mais maintenant, toi, grand-père, tu vas la saisir, tu vas la garder ici ! Ici où sont tes pieds, ici au milieu, grand-père ; je vais lui donner à manger dans un plat ; ici elle sera enfermée, et elle dira que sa maison est ici ; qu'elle s'y repose toujours, qu'elle y soit toujours assise ! La façon dont elle agit n'est plus bonne, grand-père, même toi tu vois que nous allons à notre perte ! Elle ne peut même plus te balayer, grand-père²², elle ne nettoie plus ta face au milieu du feu, mon grand-père ; mais maintenant, nous avons ensorcelé ce pain ! Tu vas la recevoir et la saisir ! Et ici, avec ta permission, au milieu du feu, mon grand-père, ta petite-fille se reposera dans sa maison ; c'est elle, ta petite-fille, connais-la bien, et qu'elle vive toujours ici avec nous, et qu'elle te balaye toujours, qu'elle retire cette cendre à l'endroit où nous t'avons fait ta maison. »

Quoiqu'il en soit, jusqu'à ce que le jeune couple bâtit sa propre demeure, les conflits entre la femme et sa belle-mère sont fréquents.

21. (*copal* » (*copali*) : arbre mexicain dont la résine est brûlée à la façon d'un encens.

22. Car le foyer autorise la maladie à pénétrer dans la maison, lorsqu'on le néglige, que l'on ne balaye pas quotidiennement la cendre qui recouvre le feu. En outre, les pierres du foyer (*tenamastelli*) représentent la tête du vieillard et il faut veiller à ne pas les frapper avec des tisons.

2. — *Le cheminement du respect*

A) *Le respect* : Le mariage est conçu comme un « respect » (*mauisotl*) terme qui sert aussi à nommer les biens et les paroles échangés entre les familles et désigne donc l'alliance et ses véhicules rituels.

Le bien d'échange le plus important est l'argent de la dot (« *derecho* »). Lorsqu'il est remis à la famille de la fiancée, il est « revêtu de fleurs », qui accompagnent toute manifestation de respect, que ce soit envers les dieux ou les hommes. On dit d'ailleurs aussi du mariage : « cette belle fleur va s'épanouir ». L'invitation au repas est une autre marque de respect, et en tant que telle entourée de tout un cérémonial : les banquets sont toujours précédés d'une présentation d'eau-de-vie qui est un élément essentiel des unions : les familles doivent s'enivrer pour établir l'alliance et le refus de boire est considéré comme un refus de l'alliance ; les parents du fiancé honorent ceux de la jeune fille en leur offrant de l'eau-de-vie, mais aussi en buvant peu pour prendre soin d'eux pendant leur ivresse. Les allusions rituelles à l'alcool ne manquent pas (« l'eau ne doit pas voir sa fin ! Ici elle va naître » !) et celui-ci est réservé aux hommes et aux femmes âgées. Les cigarettes sont distribuées à peu près de la même façon que l'eau-de-vie. Si celle-ci est un véhicule du « respect », elle peut aussi dans certains cas permettre l'expression d'une rivalité rituelle : ainsi les femmes doivent-elles éviter la table des hommes durant les repas, faute de quoi ceux-ci les forceraient à boire. Parmi les aliments, les dindons jouissent d'une importance particulière qui remonte sans doute à l'époque précolombienne. Comme l'eau-de-vie, on les offre en dansant et ils permettent l'expression d'une rivalité entre les parents de l'époux et les parentes de la jeune femme : la mère et les tantes de la fiancée, après avoir tenté d'échapper aux coups de bec du dindon cuit, l'arrachent brutalement des mains du danseur. Ils sont enfin exclusivement échangés entre les plus proches parents des époux. Les échanges cérémoniels sont toujours accompagnés de musique et de danses. Les jeunes gens n'ont pas plus le droit de danser que celui de s'enivrer, et seules les femmes mariées participent au bal dont les deux fiancés sont exclus.

Les cadeaux sont présentés suivant un ordre d'importance : ils commencent par les cigarettes offertes par le marieur lors de sa première visite au père de la jeune fille, et dont l'acceptation ouvre la voie aux présents suivants ; ils se poursuivent par la remise solennelle de l'argent de la dot dont l'importance symbolique est essentielle car elle signifie que l'alliance est acceptée et que tous les autres cadeaux (eau-de-vie, repas, dindons) seront les bienvenus.

Les échanges cérémoniels prennent deux formes : jusqu'au paiement de la dot qui représente l'acceptation formelle et définitive de l'union, les deux familles préservent leur intimité : les visites s'effectuent de nuit, les musiciens sont des violonistes. Après cette cérémonie, les échanges ont lieu au grand jour devant des invités très nombreux, et l'on convoque les musiciens de l'orchestre.

Les paroles rituelles (*mauisotlahtoli*, paroles de respect) sont récitées dans tous les moments essentiels. Les mots utilisés sont anciens et agrémentés de longues suites de suffixes exprimant le respect, de la même façon que les cadeaux sont revêtus de fleurs. Les paroles de respect sont, au même titre que les biens un moyen de conclure l'alliance (« Je fais ouvrir votre cœur en faisant cheminer,

ces belles paroles de respect ». Le silence est toujours à éviter (« Ne reste pas sans répondre, ne sois pas silencieux ! »). D'ailleurs au cours d'un jeu qui exprime la rivalité rituelle entre les deux moitiés du village, les ennemis se provoquent mutuellement au moyen de sifflements : l'interdiction de la parole symbolise dans ce cas le refus de l'alliance. Les paroles de respect s'opposent dans les cérémonies du mariage aux paroles d'envie, de honte et de colère. La famille de la fiancée doit éviter à tout prix d'avoir l'air d'offrir sa fille ou de la donner pour rien comme dans le cas des enlèvements, (« Que les paroles d'envie ne rentrent pas..., comme nous ils ne sentiraient pas les paroles d'envie..., qu'aucune parole envieuse n'entre dans cette hutte..., on ne nous a pas blessé par des paroles envieuses », et : « avec ce beau respect, je n'ai aucune honte..., et : « la colère, la honte, laisse-les de côté, oublie-les... »).

En suivant la coutume, en observant scrupuleusement les rites, les Indiens légitiment leurs relations interpersonnelles, car le « respect » a été établi bien avant eux par les ancêtres et les dieux (« Le respect que Dieu a déposé sur la terre..., nous ne sommes pas seuls à y avoir pensé, Dieu Jésus-Christ l'a déposé..., nous n'avons pas été les seuls à penser ces paroles, Notre Seigneur Jésus-Christ les a signalées... »).

B) *Le cheminement* : La dimension spatiale est très importante dans le mariage indien : avant la « *compostura* », le marieur et ses belles paroles « *cheminent* » entre les deux maisons jusqu'à ce que l'alliance soit conclue et que « les cœurs s'ouvrent ». Au cours de la noce, l'accent est mis sur le changement de résidence de l'épouse, et les deux familles « *cheminent* » plusieurs fois entre le domicile du fiancé et celui de la fiancée, avant le départ définitif de cette dernière pour sa nouvelle demeure.

1) Le cheminement du marieur et des paroles de respect :

- une ou plusieurs visites du marieur au père de la jeune fille.
- réunion des proches parents de la jeune fille.
- va et vient du marieur :

maison de la jeune fille → maison du jeune homme

←
→
←

2) Le cheminement des familles et des repas :

- « *Compostura* » (paiement de la dot, danses, distribution d'eau de vie et repas), chez la jeune fille.
- Noces : + samedi soir (danses et distribution d'alcool) chez la jeune fille.
- + dimanche matin (repas) chez le jeune homme
- + dimanche 14 h. (danses et distribution d'alcool) chez la jeune fille.
- + dimanche 17 h. (repas, danses et distribution d'alcool) chez le jeune homme.

Mais le respect (les biens échangés) circule encore de main en main jusqu'à ce qu'il soit remis à son destinataire ; le marieur est l'intermédiaire principal mais non le seul :

— Le jour de la « *compostura* », le père du jeune homme remet l'argent de la dot au marieur ; celui-ci le donne aux parrains de baptême de la jeune fille qui le comptent puis le place dans les mains de l'oncle maternel, qui à son tour le présente à sa sœur, la mère de la fiancée.

— au cours des noces, le marieur offre l'eau-de-vie à la famille de la fiancée, à la place du père du jeune homme. Les plats sont préparés par les assistants, puis remis à des intermédiaires qui remplissent de simples fonctions de prestige : les anciens ou « *principales* » qui, sur les indications du père du fiancé répartissent la nourriture en fonction du statut de chaque invité, et le marieur qui présente les plats. La marraine de la jeune épouse revêt celle-ci de robes neuves. Le tonneau d'eau-de-vie donné par le parrain de mariage et les dindons offerts par le père du fiancé sont apportés par des danseurs. Ainsi, le nombre des intermédiaires est-il toujours fonction de l'importance symbolique du cadeau.

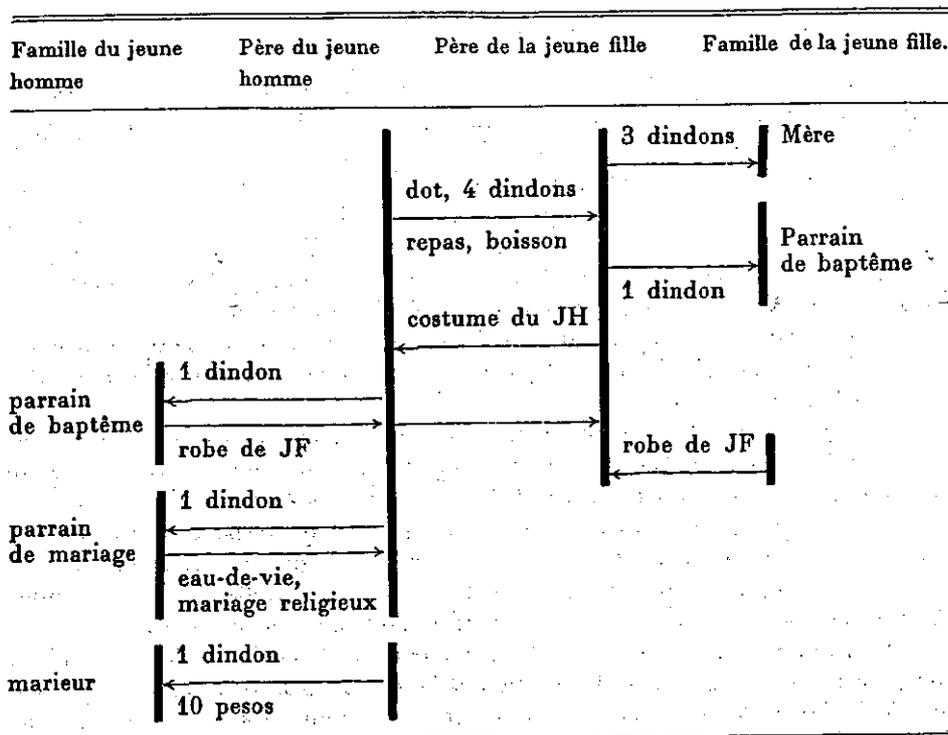
Les composants du respect et le cheminement sont les aspects formels du mariage indien, les « *signifiants* ». Ils servent à exprimer certaines relations entre les familles et les parents.

C) *Les relations entre parents* : Les participants au mariage révèlent par leurs paroles, leurs attitudes et leurs échanges économiques, le sens profond de l'union. Le mariage est le transfert d'une travailleuse dans la famille du jeune homme, en échange de cadeaux. Toutes les paroles de respect et les présents ont pour but de faire accepter ce marché : la famille du jeune homme cherche à obtenir l'acceptation de l'alliance de la part de la famille de la jeune fille ; elle est demandeuse ; le père de la jeune fille doit opposer au marieur plusieurs refus de façon à ne pas avoir l'air de se débarrasser de sa fille en échange d'une contrepartie monétaire. C'est la fixation et le don du prix de la fiancée qui permet à l'alliance de se conclure. Après cette cérémonie, les efforts rituels des deux familles se concentrent sur la jeune fille pour assurer son transfert chez le jeune homme et sa soumission à ses beaux-parents. L'accent est mis sur son changement de résidence : c'est là, comme le confirment les conflits qui suivent les noces, la contradiction essentielle qu'il faut résoudre le système, et en conséquence, elle est présente dans les rituels les plus importants. Le samedi soir a lieu une « *passation de pouvoir* » sur la jeune fille de ses parents à ses beaux-parents ; des discours de ses marraines et tantes précèdent le discours de son beau-père. Les proches du jeune homme remercient les parents de la fiancée ; mais les difficultés pour ceux-ci d'assumer la vente de la jeune fille entraînent l'expression d'une rivalité rituelle entre les deux familles : les parentes de la fiancée préviennent celle-ci de la grossièreté de ses futurs beaux-parents ; plus tard, elles arrachent violemment des mains du danseur le dindon qui fait partie des cadeaux.

Les cadeaux remis en échange de la jeune fille dépendent du degré de parenté reconnu entre les destinataires et la fiancée.

Des réseaux d'échange spécifique permettent ainsi de différencier les parents suivant leur statut :

Un premier cercle de distribution concerne les parents les plus proches des fiancés, entre lesquels sont échangés les dindons, — cadeaux les plus prestigieux —



Le père du jeune homme est l'axe de distribution et de redistribution du mariage. Le père de la jeune fille est le principal bénéficiaire de ses dons et reçoit les honneurs ; il n'a presque pas de frais puisqu'il n'achète que le costume du fiancé. Des deux côtés, les parrains de baptême jouent leur rôle dans l'union, et sont inclus dans ce réseau d'échanges au même titre que le parrain de mariage et le marieur qui reçoivent chacun un dindon.

Un deuxième cercle de distribution concerne les proches parents consanguins de chaque famille : les oncles et les tantes qui se réunissent dès le début de la demande en mariage (en présence des parrains de baptême) et participent à la « *compostura* » et à la danse du samedi soir.

Un troisième cercle concerne les *uexiti* c'est à dire tous les parents consanguins, par alliance et par compérage des deux époux, qui sont invités le dimanche des noces afin de se connaître pour se donner par la suite le nom de *nouexi* ou *nocompadre* (« mon allié » ou « mon compère »).

Un quatrième cercle concerne les parents consanguins, par alliance ou les voisins de tous les *uexiti*, auxquels ces derniers distribuent des parts d'*atole* ou de *chilatl* qu'ils ont reçues au mariage.

Un cinquième cercle concerne les assistants, les musiciens et les « *principales* » ou anciens, qui aident la famille du jeune homme sans toutefois faire nécessairement partie de sa parentèle.

Mais une distinction recoupe ces cinq réseaux d'échange : tous leurs participants sont assimilés soit à la famille de la fiancée, (qui reçoit tous les honneurs), soit à la famille du jeune homme (qui joue le rôle d'hôte). La première comprend les parents consanguins, par alliance, les parrains et leurs proches parents consanguins de la jeune fille, et la seconde, les parents consanguins, par alliance, et les parrains de baptême du jeune homme, le parrain et la marraine de mariage, les assistants, les musiciens et les « *principales* ».

Il faut remarquer le statut particulier de certains parents : les pères des deux époux échangent par l'intermédiaire du mariage les paroles rituelles des préliminaires de la « *compostura* ». Leurs relations privilégiées sont en accord avec la terminologie d'adresse qui veut, nous le rappelons, qu'ils se nomment *noxotzi* et non *nouexi* comme tous les autres alliés. Il se produit une assimilation, qui là encore renvoie à la terminologie de parenté, entre les proches parents d'une même génération : la mère, les tantes, et la marraine de baptême de la fiancée lui prodiguent le jour de la *compostura* et le dimanche soir, des conseils auxquels la jeune fille répond en les appelant toutes *mama*. Le dimanche après-midi, le jeune homme se doit d'aider les tantes de la fiancée qu'il nomme aussi toutes *mama*. La mère et les tantes de la jeune fille arrachent aussi toutes ensemble le dindon cuit des mains du danseur de la famille opposée.

D) *Le mariage et la hiérarchie des charges* : les hommes de Xalpatlahuac, comme dans d'autres communautés indiennes, doivent assumer au cours de leur vie plusieurs charges civiles et religieuses ; les premières sont remplies à la mairie et concernent le maintien de l'ordre, la justice, l'organisation du travail communal, la gestion des finances. La garde et l'entretien de l'église et surtout la célébration des fêtes des saints patrons sont des fonctions religieuses. Les charges sont groupées en un certain nombre de compagnies dont chacune comporte des charges de haut et de bas niveau ; les titulaires des premières commandent aux titulaires des secondes. Les fonctions les plus élevées sont les plus prestigieuses et les plus coûteuses alors que les plus basses sont assumées par les plus jeunes qui ne fournissent que du travail manuel.

Le prestige acquis par les hommes âgés dans l'exercice des charges se nomme *nauisotl*, « le respect » ; comme dans le cas des cérémonies de mariage, le respect désigne dans le système des charges les repas donnés à la mairie par les titulaires et dont ceux-ci assument les coûts (*tictlasohcaamati uey momauisotzi*, « nous sommes reconnaissants de ce grand respect », disent les invités). Le respect qualifie aussi les formules rituelles prononcées dans l'exercice des charges *nauisotlahtoli*, « paroles de respect ». Les plus hauts dignitaires reçoivent d'ailleurs, à l'instar du marieur, le titre de *señor tlahtoani*, « seigneur parleur ». Enfin, l'eau-de-vie, les cigarettes et la musique sont les éléments indispensables à la tenue des fêtes civiles et religieuses.

Mais ce n'est pas tout. L'organisation en compagnies et la place des jeunes et des vieux dans la hiérarchie des charges rappellent le système d'assistance au mariage : celui-ci est en effet conçu de façon à ce que les assistants, qui commencent à aider leurs aînés dès que leur propre fils a atteint l'âge de trois ans

soient des jeunes gens. Comme dans le cas des charges de bas niveau des compagnies, leur aide au père du fiancé consiste en un apport de travail manuel. A leur tour, quand ils seront âgés, ils dirigeront le travail de jeunes assistants, apporteront le complément des frais, et échangeront avec leurs invités des paroles de respect, comme dans l'exercice des charges de haut niveau des compagnies. Cette comparaison signifie que si les charges civiles et religieuses elles-mêmes ont été introduites par les Espagnols, la hiérarchie dans laquelle elles ont pris place est fondée sur les plus anciennes distinctions en usage dans la communauté, telles que nous pouvons encore les observer dans le rituel des cérémonies de mariage.

E) *Le mariage dans d'autres communautés indiennes* : Les mariages de Xalpatlahuac s'effectuent en accord avec le modèle meso-américain ; dans ce village nahuatl, on retrouve en effet des traits communs à toutes les communautés indiennes en ce qui concerne les formes de l'alliance, les véhicules de l'alliance, le sens et la place du mariage dans la société. La ressemblance est cependant plus marquée avec d'autres villages nahuatl tels que Tequila²³ ou San Bernardino Contla²⁴.

Il y a à Xalpatlahuac comme ailleurs deux formes de mariage : le mariage traditionnel, le plus coûteux, et le mariage par enlèvement. Ce dernier est, dans certaines communautés, très fréquent ou bien représente une forme de reconnaissance de la polygynie : ainsi à Tequila, l'alliance par *panxiquiuitl* (offrande d'un panier de cadeaux) peu onéreuse, est la forme la plus courante du mariage et de l'union avec une épouse secondaire. Georgette Soustelle remarque que, dans l'ancien Mexique, il existait déjà une forme simplifiée du mariage liée à la polygynie. A Chanal²⁵ le fiancé réside pendant un certain temps chez ses beaux-parents pour payer le prix de la fiancée et dans les mariages secondaires, ces prestations de service sont remplacées par un paiement en argent. Mais le plus souvent, la polygynie n'est institutionnalisée par aucune forme de mariage ; c'est le cas en particulier à Xalpatlahuac, où la forme simplifiée de l'union est un simple moyen pour les individus marginaux d'éviter les frais des noces.

Les moyens d'établir l'alliance à Xalpatlahuac sont le « respect » et son « cheminement ». On retrouve là des traits qui plus ou moins sont présents dans toutes les unions indiennes : les composants du respect (cadeaux, paroles) sont partout les mêmes ; si le prix de la fiancée fixé en argent n'existe que dans quelques communautés (comme Chamula, San Bartolo...²⁶), d'autres présents sont toujours et partout obligatoires : l'alcool (à Chamula, le fiancé enivre ses beaux-parents ; à Oxchuc, la famille du jeune homme enivre la famille de la fiancée ; partout l'acceptation d'alcool est nécessaire pour que l'alliance soit conclue) ; les cigarettes, les paniers de pain ou de fruits offerts par la famille du jeune homme à

23. Georgette SOUSTELLE : *Tequila*, un village nahuatl du Mexique oriental, Paris, Un. de Paris, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, LXII, 1958.

24. Hugo NUTINI : *San Bernardino Contla*, marriage and family structure in a tlaxcalan municipio, Pittsburgh, Un. of Pittsburgh Press, 1968.

25. Jane FISHBURNE COLLIER : *Courtship and marriage in Zinacantan*, Chiapas, México. *Middle American Research Institute*, Tulane Un. New Orleans, 1968, Pub. 25, p. 139-201.

26. Jane FISHBURNE COLLIER, *op. cit.*

LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES A L'OCCASION DU MARIAGE

Cadeaux du père du jeune homme	équivalent monétaire	
	pesos	francs
1) Au père de la jeune fille		
— « <i>derecho</i> » (droit ou prix de la fiancée)	200 à 500	80 à 200
— 4 dindons vivants	100	40
— pains et <i>atole</i>	10	4
— <i>mole</i>	10	4
(et participation aux repas, voir plus loin).	320	128,00
2) au parrain de baptême du jeune homme		
— un dindon vivant	15	6
(et participation aux repas avec les parents du jeune homme)		
3) au parrain de mariage		
— un dindon vivant	15	6
(et participation aux repas, y compris ceux du lundi, avec les parents de la jeune fille)		
4) au marieur		
— un dindon vivant	15	6
— 10 pesos	10	4
— cigarettes	2	2
(et participation aux repas avec les parents du jeune homme).		
5) aux invités des noces		
— repas :		
4 pesos	3.000	1.200
4 Kilos de piment	40	16
1 « <i>maquila</i> » de sel	6	2,40
4 « <i>maquilas</i> » de haricots	36	14,40
1 « <i>carga</i> » (144 litres doubles) de maïs	200	80

	équivalent monétaire	
	pesos	francs
Cadeaux du père du jeune homme.		
— 2 tonneaux d'eau-de-vie	100	40
— pains : 42 Kg de farine boulangier	74 15	29,60 6
	3.471	1.388,40
	3.851	1.540,40
Cadeaux au père du jeune homme		
1) <i>du père de la jeune fille</i>		
— le costume blanc du fiancé et le chapeau	30	12
2) <i>du parrain de baptême du jeune homme</i>		
— costume de noces blanc de la fiancée	30	12
3) <i>du parrain de mariage</i>		
— parfois les frais du mariage religieux (les anneaux)	20	8
— un tonneau d'eau-de-vie	50	20
— des galettes pour les enfants	10	4
— des bouteilles de coca-cola et bière	10	4
	90	36

celle de la fiancée (le *panxiquiuitl* de Tequila, les paniers de fruits du « *pedimento* » à San Bernardino Contla, et dans toute la zone maya les paniers de cadeaux comme à Amatenango, Aguacatenango, San Bartolo...) ²⁶. A Tequila et San Bernardino, comme à Xalpatlahuac, l'offre de dindons représente une façon privilégiée d'exprimer le respect entre les parents alliés les plus proches : dans cette première communauté, le jeune marié présente en dansant un dindon cuit à sa belle-mère ; dans la seconde, les noces se terminent par la danse du *Xochipitzahuac* à la fin de laquelle le chef de la maisonnée du jeune homme présente au chef de la maisonnée de la mariée du *mole* et des dindons. A San Bernardino, la demande en mariage s'effectue avec des fleurs et un cierge à trois branches qui rappelle le plateau fleuri accompagné d'un cierge du marieur de Xalpatlahuac. Presque partout l'acceptation d'un cadeau entraîne celle de l'alliance, et les échanges cérémoniels de caractère privé se font de nuit. Les paroles, les discours rituels sont aussi toujours obligatoires. A Tequila, les longs pourparlers entre les deux familles, les discours moraux aux fiancés accompagnés de pleurs rappellent les usages de l'ancien Mexique et les *huehuetlatolli* (ou discours didactiques) des Aztèques. A San Bernardino, la passation de pouvoir sur la fiancée de ses parents à ses beaux-parents donne lieu à de longues harangues, avant que les parentes prodiguent leurs conseils à cette dernière. Un homme de la maisonnée du fiancé prononce alors un discours de bienvenue, suivi du *ilazoh-camatiz* (« *agradecimiento* ») ou remerciements des parents des deux familles.

Partout le respect « chemine » au cours de plusieurs visites ou en passant entre les mains des intermédiaires. A Tequila, à San Bernardino, dans de nombreuses communautés du Chiapas, à l'exception de Cancuc et Tenejapa, le mariage est précédé de nombreuses visites de la famille du jeune homme à celle de la jeune fille. A Amatenango, c'est même une façon de payer le prix de la fiancée : le nombre de visites (qui correspond au nombre de cadeaux) est l'objet d'une négociation entre les deux familles et les parents du jeune homme arrivent ainsi à voyager de dix à quinze fois. Souvent les familles utilisent des intermédiaires : à Tequila, c'est le *siuatlanque*, le marieur qui remplace les vieilles entremetteuses des anciens Aztèques. Les Popoluca de Vera Cruz emploient un « *pedidor* » de même que les Mayas étudiés par Redfield, et les habitants de Mitla un *huehuell* (vieillard) ²⁷. Cette coutume semble plus rare dans le Chiapas où les chefs des lignées dirigent en personne les unions. Dans cette région, la présence du marieur est pourtant attestée à Chamula.

Le sens et la place du mariage dans la société de Xalpatlahuac rentre dans le schéma habituel en Meso-amérique : la mariée est une travailleuse que la famille du jeune homme acquiert auprès de ses parents ; à Tequila, le mariage des petites filles n'est consommé qu'après plusieurs années mais en attendant, l'enfant travaille sous les ordres de sa belle-mère comme dans l'ancien Mexique. L. Schultze Jena ²⁸ cite l'exemple d'une jeune fille quiché mariée parce que sa belle-mère avait besoin d'une aide-ménagère. A San Bernardino, c'est là le sens des discours tenus à la jeune fille (« respecte ton beau-père et ta belle-mère »,

27. Cité par Georgette SOUSTELLE, *op. cit.*

28. Cité par Georgette SOUSTELLE, *op. cit.*

signifie « travaille pour eux, obéis à leurs ordres »). Ceci explique les principaux rituels du mariage : la famille du jeune homme subit parfois plusieurs refus avant que les parents de la jeune fille n'acceptent de la marier, car ils ne doivent pas avoir l'air de s'en débarrasser ; c'est le cas à Tequila, à San Bernardino, dans presque toutes les communautés étudiées au Chiapas à l'exception de Huistan et Tenejapa. La famille du jeune homme offre toujours à la famille de la jeune fille un prix de la fiancée. Tandis qu'à Tequila et San Bernardino, celui-ci consiste seulement en cadeaux, à Chamula et pour les mariages secondaires à Chanal, il est aussi versé sous forme d'argent. Dans toutes les communautés à habitat dispersé, la résidence matrilocale temporaire et le travail du jeune homme pour ses beaux-parents est une forme de versement de la dot. C'est également un moyen d'atténuer les difficultés du changement de résidence de la jeune femme. A Tequila et San Bernardino, où la résidence est patrilocale, les discours sont destinés à faciliter ce passage mais H. Nutini remarque que les frictions entre la jeune fille et sa belle-mère n'en sont pas moins très fréquents pendant les années qui suivent les noces.

Le don de la fille en échange de cadeaux est très certainement à l'origine des attitudes rituelles de rivalité entre les deux familles, qui se produisent à Xalpatlahuac et dans certaines communautés. A Chamula, la famille de la jeune fille doit insulter la famille du jeune homme ; à Oxchuc, les parents de la fiancée se mettent en colère lorsqu'ils entendent la première demande en mariage, et chassent les parents du jeune homme.

Enfin, parmi les parents présents, les parrains ont comme à Xalpatlahuac une grande importance à San Bernardino et Tequila (où la marraine préside au changement rituel des vêtements de la fiancée). Dans le Chiapas, les parrains, comme le marieur, semblent absents ou du moins beaucoup moins importants que les chefs de maisonnée ou de lignée. Les monographies donnent peu de renseignements sur le rôle des autres parents.

BIBLIOGRAPHIE CITÉE DANS L'ARTICLE

- Danièle DEHOUE : *Corvées des saints et luttes de marchands*, Paris, Klincksieck, 1974.
- Jane FISHBURNE COLLIER : *Courtship and marriage in Zinacantan, Chiapas, México*, *Middle American Research Institute*, Tulane Un. New Orleans, 1968, Pub. 25, p. 139-201.
- Alonso de MOLINA : *Vocabulario nahuatl-castellano, castellano-nahuatl*, México, ed. Colofon, 1966.
- Hugo NUTINI : *San Bernardino Contla, marriage and family structure in a tlaxcalan municipio*, Pittsburgh. In. of Pittsburgh, Press, 1968.
- Helga RAMMOW : *Die Verwandtschaftsberechnungen im klassischen Aztekischen*, Beiträge zur mittelamerikanischen Völkerkunde, Hamburg, Herausgegeben vom Hamburgischen Museum für Völkerkunde und Vorgeschichte, VI, 1964.
- Henning SIVERTS : *Oxchuc, una tribu maya de México*, Instituto Indigenista Interamericano, ediciones especiales, 52, 1969.
- Georgette SOUSTELLE : *Tequila, un village nahuatl du Mexique oriental*, Paris, Un. de Paris, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, LXII, 1958.
- Mauricio SWADESH : *Los mil elementos del nahuatl clásico*, base analítica de la lengua nahuatl, México, UNAM, Instituto de investigaciones históricas, 1966.